

# VOCATION SECOURS

MAGAZINE D'INFORMATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE

NOVEMBRE 2018 N° 47



**SAPEURS  
POMPIERS**  
Ille & Vilaine

## ACTUALITES

Les cadet.te.s de la sécurité civile font leur rentrée

## INNOVATIONS ET PROJETS

Les nouveautés en matière de secours à personne

## IMMOBILIER

Janzé inaugure son nouveau centre d'incendie et de secours





édito



Tout au long de cette année 2018 les sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine, professionnels comme volontaires, ont une nouvelle fois fait preuve d'une implication et d'une efficacité sans faille. Ce sens de l'engagement et de la citoyenneté est une valeur forte qui contribue à la cohésion sociale dans notre Département.

Encourager l'engagement citoyen est un des objectifs que nous portons avec conviction au sein du Conseil d'administration du SDIS. La rentrée des cadets de la sécurité civile témoigne de notre volonté d'intervenir auprès des jeunes pour promouvoir cet engagement et les valeurs de la République.

Ce dispositif a été lancé en 2017. 75 élèves issus des classes de 5<sup>ème</sup> se sont portés volontaires au sein de collèges à Redon et Guichen. Pour cette rentrée 2018, six établissements scolaires ont été retenus pour renouveler l'expérience de formation des jeunes : les collèges publics de Châteaugiron, Montauban-de-Bretagne et Mordelles, ainsi que trois collèges privés à Dol-de-Bretagne, Martigné-Ferchaud et Saint-Aubin-du-Cormier.

L'année 2018 a également vu augmenter le nombre de conventions de disponibilités annuelles signées avec les entreprises et collectivités de notre Département, de 60 en 2017 à 79 cette année, soit 60 sapeurs-pompiers volontaires.

Je tiens aussi à souligner la prochaine entrée en vigueur dans notre Département d'une nouvelle convention sur le secours à personne. Elle a notamment

pour objectif de permettre au SDIS de se recentrer sur son cœur de métier, les missions à caractère urgent, et d'améliorer le service rendu et l'efficacité des interventions. Elle résulte d'un travail mené en collaboration avec tous les acteurs de la sécurité civile.

Ces initiatives s'inscrivent pleinement dans l'ambition portée par le projet stratégique du SDIS, qui est de faire de la sécurité des bretonnes et des bretonniers une préoccupation collective.

Nous avons également poursuivi tout au long de l'année l'investissement dans le matériel et dans les centres de secours, afin d'améliorer les conditions d'intervention et de travail des sapeurs-pompiers. Ainsi, la fin d'année a été marquée par l'inauguration du CIS de Janzé, après celle de Fougères en juin dernier et celle de Liffré fin 2017.

Les chantiers de la future direction départementale et de la future caserne de Rennes centre, sur le site du Moulin de Joué, et de Vern, sont bien engagés maintenant. La rénovation intégrale de Rennes - Le Blouin sera achevée été 2019. Il convient de souligner l'engagement du Département qui assure en lieu et place du SDIS le financement de l'ensemble de ces programmes immobiliers.

En vous remerciant une nouvelle fois pour votre engagement, je vous souhaite à toutes et tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

**Jean-Luc Chenut**

*Président du Conseil départemental  
Président du Conseil d'administration du SDIS*

## SOMMAIRE



- 3 ■ **AGENDA**
- 4-7 ■ **ACTUALITÉS**  
Les cadets font leur rentrée
- 8-12 ■ **INNOVATIONS ET PROJETS**  
Secours à personne : les nouveautés introduites par la nouvelle convention
- 13-19 ■ **INTERVENTIONS**
- 20-22 ■ **ORGANISATION FONCTIONNELLE**  
Brevet national en poche pour 52 jeunes sapeurs-pompiers !
- 23 ■ **ORGANISATION TERRITORIALE**
- 24 ■ **SANTE**
- 25-26 ■ **PREVENTION**  
Fumées d'incendies : un plan d'action pour s'en protéger
- 27-28 ■ **IMMOBILIER**  
Les dernières nouvelles des projets immobiliers
- 29-33 ■ **INFOS DES SERVICES**
- 34-35 ■ **CIS PRES DE CHEZ VOUS**

RETROUVEZ-NOUS SUR |     **SDIS 35 - Officiel**

**VOCATION SECOURS** est le magazine du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine [www.sapeurs-pompiers35.fr](http://www.sapeurs-pompiers35.fr)

Directeur de la publication : Jean-Luc Chenut, président du Conseil d'administration du SDIS ■ Directeur de la rédaction : colonel Éric Candas, directeur départemental ■ Rédactrice en chef : Estelle Melki, responsable communication

■ Ont contribué à ce numéro : Christelle Bondis, Thierry Bonnier, Yves Le Breton, Florent Guinard, Marie Colliot, Régis Lécrivain, Carole Richard, Alain Rebaudo, Erwan Cloarec, Célia Firmin et Stéphane Hubert (Conseil départemental) ■

Photos : Cellule photo-vidéo SDIS 35 / Réalisation graphique : Service Communication SDIS35 ■ Numéro : N°47 / Impression : Imp. IOV Communication - Tirage : 4 300 exemplaires / N° ISSN : 1957-407X - Dépôt légal : à parution ■ Vocation

Secours est imprimé sur un papier FSC qui garantit la gestion responsable des forêts, ainsi que la consommation responsable du bois et de ses produits dérivés. Plus d'infos sur [www.fsc.org](http://www.fsc.org)

## Ça s'est passé près de chez vous...

### 1 1<sup>er</sup> juin : Passation de commandement à Bréal-sous-Montfort

L'adjudant-chef Christophe Le Gall qui occupait la fonction d'adjoint depuis 2014, a pris le commandement du CIS de Bréal-sous-Montfort.

### 2 29 juin : Passation de commandement à Bédée

Le lieutenant Guy Guinot a passé le fanion du centre, symbole de son commandement à l'adjudant-chef Pierre Marquez.

### 3 30 juin : Passation de commandement à Louvigné-du-Désert

Après 13 ans à la tête du centre d'incendie et de secours de Louvigné-du-Désert, le lieutenant Loïc James a passé le commandement au lieutenant Yohan Taburel.

### 4 30 juin : finale nationale du parcours sportif et des épreuves athlétiques à Périgueux (24)

Bravo aux 13 finalistes du SDIS 35 pour leurs performances et toutes nos félicitations à Adrien Pihery (CIS Châteaugiron), Champion de France de saut en hauteur junior homme et Constance Orain, vice-championne de France minime femme au 500 m.



### 5 31 août : Passation de commandement à Fougères

Le capitaine Samuel Guillaume à la tête du CIS de Fougères durant 3 ans et demi, a pris la fonction de chef du service méthodes opérationnelles et retours d'expériences. Il a passé le commandement à son successeur, le capitaine Martin Boutier.

### 6 13 octobre : Journée départementale des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine à Tinténiac

Le lieutenant Jérémie Sys qui a intégré le SDIS 56 en septembre a passé officiellement le commandement du CIS de Redon au lieutenant Stephen Grasset, son ancien adjoint.

### 8 24 octobre : Prise de commandement à Marigné-Ferchaud

Après 12 années d'exercice au sein du CIS, l'adjudant Nicolas Olier, 29 ans, a officiellement pris le commandement du centre d'incendie et de secours.



## Ensemble, les sapeurs-pompiers et le Samu d'Ille-et-Vilaine innovent pour sauver plus de vies

Le lundi 8 octobre a marqué le lancement de l'utilisation de l'application **STAYING ALIVE** par les opérateurs du centre de traitement des appels d'urgence 18 et 112 et les assistants de régulation médicale du Samu - Centre 15 du CHU de Rennes.



La signature du partenariat entre le SDIS, le Samu et le Fond pour le développement du Bon Samaritain s'est tenue en présence d'Augustin Cellard, Directeur de cabinet du Préfet, de Jean-Luc Chenut, Président du Conseil d'administration du SDIS d'Ille-et-Vilaine, de Véronique Anatole-Touzet, directrice du CHU de Rennes et de Laurent Istria, chargé de développement pour le Fond pour le développement du Bon Samaritain.

### Une première en France : les sapeurs-pompiers et le Samu 35 collaborent pour l'utilisation partagée de Staying Alive

Pour augmenter les chances de survie des victimes, les sapeurs-pompiers et le Samu d'Ille-et-Vilaine utilisent désormais l'application **STAYING ALIVE**. Elle permet à toute personne sensibilisée ou formée aux gestes de premiers secours d'intervenir avant l'arrivée des équipes d'urgence en cas d'arrêt cardiaque. En Ille-et-Vilaine, la mise en place du « Bon Samaritain » résulte d'une démarche mise en place de manière conjointe par les sapeurs-pompiers et le Samu d'Ille-et-Vilaine. A noter que le département

d'Ille-et-Vilaine est le 1<sup>er</sup> département en France à s'engager dans cette démarche de manière conjointe.



L'application **STAYING ALIVE** permet de signaler la position de nouveaux défibrillateurs et de les localiser sur une carte accessible également aux services d'urgence. Si vous êtes enregistré comme « Bon Samaritain », vous offrez la possibilité aux sapeurs-pompiers et au Samu, via leur centre de réception des appels d'urgence 18, 15 ou 112, de vous solliciter.

### L'Ille-et-Vilaine : 12<sup>ème</sup> département français à engager de « bons samaritains » en cas d'arrêt cardiaque

Les départements qui engagent déjà de « bons samaritains » en cas d'arrêt cardiaque : Paris - Val-de-Marne (94) - Bouches-du-Rhône (13) - Seine-et-Marne (77) - Yvelines (78) - Var (83) - Hauts-de-Seine (92) - Seine Saint-Denis (93) - Lot-et-Garonne (47) - Hautes-Saône (70) - Hautes-Alpes (05)

**À ce jour, plus de 1000 bons samaritains se sont inscrits via l'application STAYING ALIVE et sont susceptibles d'être sollicités pour réaliser des premiers gestes de secours en cas d'arrêt cardiaque. Le département d'Ille-et-Vilaine est celui qui a enregistré la plus forte progression en quelques mois ! Bravo à tous pour votre mobilisation !** A noter qu'un « bon samaritain » d'Ille-et-Vilaine a déjà été déclenché par les sapeurs-pompiers de Paris grâce à l'application pour un arrêt cardiaque survenu dans le métro en août dernier.

### POUR VOUS INSCRIRE...

Pour les personnels sapeurs-pompiers et PATS formés aux premiers secours (afin de vous éviter d'avoir à produire une attestation de formation aux premiers secours), l'inscription est possible directement via le flashcode ou depuis le lien ci-dessous :



> <http://www.bon-samaritain.org/StayingAlive/inscription/sdis35>

Cérémonie consacrée  
aux Cadet.te.s de la sécurité  
civile à l'Espace Confluence  
à Betton le 17 octobre,  
en présence de  
166 collégien.ne.s

## Les cadette.s de la sécurité civile font leur rentrée !

Pour la deuxième année consécutive en Ile-et-Vilaine, le Service départemental d'incendie et de secours s'implique dans la formation de Cadet.te.s de la sécurité civile, en partenariat avec l'Education nationale et l'enseignement catholique d'Ile-et-Vilaine et le soutien du Conseil départemental. Une cérémonie de mise à l'honneur des collégien.ne.s engagé.e.s dans le dispositif a été organisée mercredi 17 octobre à l'Espace Confluence à Belton.



### 120 nouveaux collégiens se forment en tant que Cadet.te.s de la sécurité civile

La cérémonie a également permis d'accueillir officiellement les **120 nouveaux collégien.ne.s retenu.e.s** pour suivre la formation de Cadet.te.s de la sécurité civile au titre de l'année scolaire 2018-2019. Ces jeunes bénéficieront des différents enseignements qui leur seront dispensés le mercredi après-midi. Axée sur la connaissance des risques liés à leur environnement, les premiers secours et la prévention incendie, la formation permettra à ces adultes en devenir de développer leur sens civique, d'encourager leur esprit de solidarité, d'entraide, et leur engagement citoyen.

Ainsi après Guichen et Redon, ce sont **6 nouveaux collèges bretiliens** qui se lancent dans le dispositif, à Dol-de-Bretagne, Mordelles, Montauban-de-Bretagne, Martigné-Ferchaud, Châteaugiron et St-Aubin-du-Cormier. Un bel exemple d'engagement citoyen !

La cérémonie a été l'occasion de féliciter les **68 cadet.te.s de la sécurité civile des collèges de Redon et Guichen** qui ont suivi la formation au cours de l'année scolaire 2017-2018. Ils sont désormais titulaires du diplôme de Cadet.te.s de la sécurité civile, et de leurs attestations d'assistants de sécurité et de formation aux premiers secours qui leur ont été remis - pour les 59 présents - par les autorités au cours de la soirée.



## Les sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine célèbrent la journée nationale à Dinard



La journée nationale des sapeurs-pompiers a été célébrée samedi 16 juin dans le magnifique Parc de Port-Breton à Dinard. La cérémonie a réuni près de 250 sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine.

La cérémonie était présidée par Christophe Mirmand, Préfet de Région Bretagne et d'Ille-et-Vilaine, en présence de Jean-Luc Chenut, Président du Conseil départemental et Président du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine, de Jean-Claude Mahé, Maire de Dinard et du colonel Eric Candas, Chef du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers d'Ille-et-Vilaine.

Elle a été l'occasion de rendre hommage aux 9 sapeurs-pompiers de France décédés en service au cours de l'année, et particulièrement aux deux sapeurs-pompiers volontaires du département, l'adjudant Thomas Gablin et le sergent Frédéric Chetibi du centre de secours de La Couyère, décédés le 10 juin dernier dans un accident de circulation. Une gerbe de fleurs a été déposée par nos autorités en leur mémoire au pied de la stèle commémorative.

### Les personnels mis à l'honneur

Afin de saluer leur courage, leur comportement exemplaire ou leur engagement citoyen, 26 personnes civiles et sapeurs-pompiers également ont été mis à l'honneur par la remise de plusieurs récompenses :

#### MEDAILLE DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE MARITIME

**Adjudant-chef Mickaël Trichet du CIS de Saint-Malo**

En tant que conseiller technique, il a mis à profit de la spécialité nautique des compétences particulièrement appréciées par le SDIS et reconnues par nos partenaires du secours en mer.

#### MEDAILLE DE LA SECURITE INTERIEURE ECHELON BRONZE

**Commandant Walter Pascual du Groupement territorial Centre**

Pour son engagement dans le cadre de l'Ouragan Irma en 2017, la médaille de la sécurité intérieure échelon bronze lui a été décernée dans le cadre d'une promotion exceptionnelle.

#### RECOMPENSES POUR ACTE DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT ECHELON BRONZE

**Fabien Legeai (civil)** : Le 23 mars 2018 à Fougères, il a aperçu une fillette en difficulté, suspendue à la fenêtre d'un appartement à 5 mètres du sol. Il s'est rendu sur place au plus vite et a réussi à réceptionner la fillette dans ses bras. Le sang-froid dont il a fait preuve et ses réflexes immédiats ont permis d'éviter une issue tragique à cette intervention.





**Vincent COIN, Dominique Delahaye et Amélie Chevalier (civils)**

Le 9 septembre 2017, après avoir été alerté par une odeur de brûlé, ils sont venus en aide à une personne trouvée inconsciente dans son garage à La Richardais. Vincent Coin et Dominique Delahaye sont parvenus à extraire cette personne de la maison enfumée pour la protéger. La médaille d'honneur pour acte de courage et dévouement, échelon bronze, leur est décernée pour leur courage et leur comportement exemplaire. Amélie Chevalier : a contribué au sauvetage de cette personne en prenant l'initiative d'alerter le voisinage.



**Sergent Anthony Martineau et Sergent-chef William Lafosse du CIS de Fougères**

Le 12 février 2018, ils sont intervenus pour venir en aide à une jeune femme qui menaçait de se jeter du toit d'un immeuble à Fougères. Le Sergent Anthony Martineau a réussi à approcher la victime. Equipé d'un harnais, il s'est lancé dans le vide pour mettre en sécurité cette personne. Une médaille d'honneur pour acte de courage et dévouement, échelon bronze, lui a été décernée pour son sang-froid et son courage sur cette intervention. Le Sergent-chef William Lafosse est parvenu à préserver le contact avec la victime. Sa persévérance et son sang-froid ont permis d'éviter une issue tragique à cette intervention.

**Adjudant-chef Stéphane Calvar (CIS Rennes Beau-regard) et Lieutenant Jacques Ferron (CIS Rennes Saint-Georges) et Adjudant-Chef Patrice Depeige (CIS Rennes Saint-Georges)**

Le 23 mai 2017, ils sont intervenus pour un incendie qui a touché la résidence étudiante de l'École Supélec à Rennes.

Adjudant-chef Stéphane Calvar a permis de procéder rapidement au sauvetage de trois victimes. Son sang-froid et la pertinence de ses actions ont été décisifs.

Lieutenant Jacques Ferron : a fait preuve de sang-froid et d'efficacité pour structurer le commandement de l'intervention, permettre l'arrivée massive des moyens, et coordonner les actions de sauvetage et de mise en sécurité.

Adjudant-chef Patrice Depeige : est intervenu en tant que chef d'agrès de l'EPS. Sa parfaite maîtrise des possibilités de l'engin et de son déploiement ont permis le sauvetage de trois personnes au troisième étage dont une qui menaçait de sauter.

**Sergent-chef Julien Harnois, Sergent Pierre Lefebvre et Caporal-chef Nicolas Hezeau du CIS de Saint-Malo**

Le 2 janvier dernier, ils ont été redirigés à bord du VSAV sur un feu d'appartement à Saint-Malo. Arrivé en premier sur les lieux, ils sont venus en aide à un couple piégé dans l'incendie de leur logement. Ils sont parvenus à pénétrer à l'intérieur, à extraire les victimes, et à mettre en sécurité les occupants de l'immeuble. Leur courage et leurs premières actions ont été salués.



**Sapeur 1<sup>ère</sup> classe Mohamed Djouabi et Sapeurs 2<sup>ème</sup> classe Mélanie Bougouin, Mégane Bartholome et Lyse Bauchet du CIS de Redon**

Le 2 décembre 2017, alors qu'ils se rendaient au centre d'incendie et de secours de Messac pour suivre leur formation initiale (module incendie), ils sont venus en aide à une mère et ses deux filles. Ils les ont aidé à s'extraire de leur maison en feu. Leur sang-froid et leurs réflexes immédiats ont été récompensés.

**LETRES DE FELICITATIONS DU COLONEL ERIC CANDAS, DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DU SDIS**

Le colonel Eric Candas, chef du Corps départemental des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine a également mis à l'honneur 9 sapeurs-pompiers en leur remettant une lettre de félicitations.

**Adjudant-chef Daniel Senechal et Sergent-chef Olivier Monllor du CIS de Saint-Malo**

Le 21 novembre 2017, lors d'un incendie à Saint-Malo, ils ont identifié une victime en détresse respiratoire dans un appartement enfumé. Leur réactivité et leur sang-froid ont permis rapidement son sauvetage.

**Lieutenant Frédéric Kolan (CIS Guipry) et Sergent Franck Stonebridge - Adjudant-chef Marion Verdaguer - Caporal-chef Ronan Ligneul - Caporal-chef Laëtitia Robert - Caporal Corentin Gauvin - Sapeur 1<sup>ère</sup> classe Rémy Siebold (CIS Bain-de-Bretagne)**

La nuit du 6 au 7 juillet 2017, ils sont intervenus pour un incendie dans les locaux du Centre d'Aide par le Travail à Bain-de-Bretagne. Leurs actions déterminantes ont permis de contenir le feu et d'éviter qu'il ne s'étende à l'ensemble de l'établissement.





## Les sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine expérimentent l'usage des tablettes dans la réalisation des bilans médico-secouristes

Jusqu'alors complétées de manière manuscrite, les fiches de bilans médico-secouristes pourraient bientôt évoluer. Un nouveau mode de fonctionnement est actuellement expérimenté au sein des centres d'incendie et de secours de Rennes. 10 tablettes tactiles ont été acquises afin de réaliser ces bilans via une application mobile conçue pour cet usage.

Le fonctionnement est simple : il suffit de renseigner le bilan directement via l'application avant de procéder à son envoi vers le Samu Centre 15. Une fois ce bilan saisi, il est transféré sur le bracelet d'identification de la victime en approchant la tablette de la puce contenue dans le bracelet. Le système offre ainsi une meilleure traçabilité.

En tant que tout premier utilisateur de cette application récemment développée par une start-up rennaise, *NF Save*, le SDIS apporte son expérience de terrain afin que celle-ci soit parfaitement adaptée aux situations rencontrées et aux besoins des personnels amenés à l'utiliser. L'ensemble des référents « expérimentation » des CIS rennais a été formé début octobre à l'utilisation des tablettes. Ils sont désormais en mesure de transmettre la formation aux personnels de leur CIS d'affectation d'ici début décembre.

En parallèle, le Samu forme également de son côté ses équipes à la réception et au traitement des bilans médico-secouriste sur tablette.

Le SDIS d'Ille-et-Vilaine peut se féliciter d'être actuellement le premier en France à expérimenter le système de manière inter-connectée avec le Samu et les transporteurs sanitaires privés, dans un souci de favoriser la bonne coordination des différents acteurs du secours. L'expérimentation est menée sur une année avant d'être, si elle s'avère concluante, étendue plus largement.



## Le SDIS et la Ville de Rennes s'associent pour améliorer la sécurité incendie dans le centre historique

Depuis 2011, la requalification du centre ancien de Rennes, de son patrimoine bâti et de l'habitat est au cœur des opérations de réhabilitation. La ville de Rennes, via Territoires publics, la société publique locale d'aménagement missionnée pour suivre cette opération, a fait du SDIS l'un de ses partenaires privilégiés. Une situation assez inédite en France.

La structure du bâti du centre ancien, très dégradée, nécessite d'intégrer la question de la sécurité incendie dans les opérations de réhabilitation et a conduit la Ville de Rennes et Territoires publics à nouer un étroit partenariat avec le SDIS.

Les projets de réhabilitation qui sont proposés et mis en œuvre sont depuis 2011 soumis à l'avis du SDIS à tous les stades du projet (visites d'ilots, diagnostic, étude de l'avant-projet proposé par l'architecte, permis de construire, visite de chantier en cours et réception des travaux). **L'objectif est de s'assurer que les travaux relatifs à la stabilité et à la sécurité incendie des immeubles, jugés prioritaires, soient bien pris en compte.** Ils peuvent concerner :

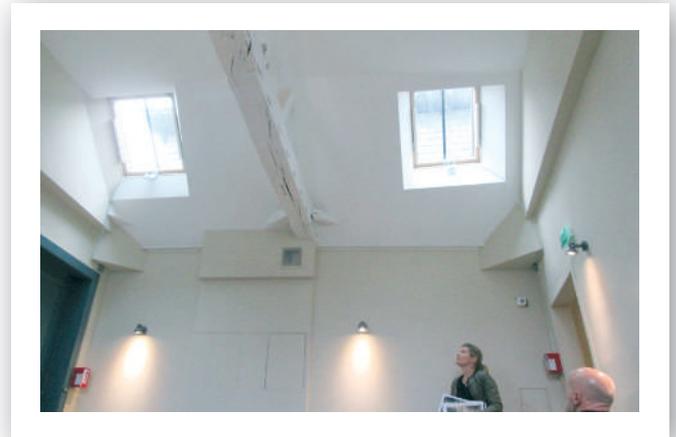
- la création de cheminements pour permettre aux sapeurs-pompiers d'accéder au cœur des îlots,
- l'isolement des bâtiments entre eux pour éviter la propagation d'un incendie,
- le renforcement de la résistance au feu des parties communes et des portes palières pour limiter la propagation d'un incendie.

Sur le terrain, cela se traduit par l'utilisation de matériaux incombustibles lors de réhabilitation d'immeubles dans le centre ancien, la réfection des réseaux électriques et gaz, la mise en place d'équipements de désenfumage dans les escaliers desservant les logements pour évacuer les fumées ou bien la



**A noter que très peu de villes en France ont intégré ces règles de sécurité incendie dans leurs projets de réhabilitation de manière concertée avec le SDIS. Les villes de Bayonne et de Chambéry sont les deux seuls exemples connus en la matière. La ville de Rennes va encore plus loin puisqu'à ce jour, elle est encore la seule en France à formuler des prescriptions en matière de sécurité incendie au travers de son règlement d'urbanisme.**

Installation d'une échelle JOMY



Installation d'un système de désenfumage

remise à l'air libre de la cage d'escalier. L'accessibilité des logements qui doivent être réhabilités fait également l'objet d'une attention particulière lors de l'étude de ces projets. Certains logements ne sont pas directement secourables par les moyens sapeurs-pompiers (moyens aériens ou échelles à main). Des dispositifs sont donc envisagés et mis en place après avis du SDIS pour répondre à cette problématique : remembrement, mise en place d'escalier à l'air libre, d'échelle JOMY, d'espace d'attente sécurisé ou d'échelle à crinoline.

**Sur la période 2011-2016, la réhabilitation de 150 immeubles a été conduite ou à minima engagée. La réhabilitation de 150 nouveaux immeubles est à nouveau prévue sur la période 2016-2023. Ainsi, environ 3000 logements bénéficieront à terme de cette mise aux normes en matière de prévention incendie.**

Remise à l'air libre d'un escalier



# Secours à personne : les nouveautés introduites par la nouvelle convention

Une nouvelle convention en matière de secours à personne va bientôt entrer en vigueur en Ile-et-Vilaine. Fruit d'un travail mené en collaboration avec les différents acteurs concernés (SDIS, SAMU, l'agence régionale de santé, l'association des transporteurs sanitaires privés), elle vise à garantir la meilleure coordination des acteurs du secours dans le respect de leurs missions respectives.

Afin d'intégrer les évolutions réglementaires qui ont vu le jour depuis la signature de la première convention sur le secours à personne en 2012, un travail a été mené afin de fixer les nouvelles modalités de collaboration entre le SDIS et le Samu sur le traitement du secours à personne. Les différents acteurs ont ainsi mené la réflexion avec à l'esprit plusieurs objectifs :

- Faire évoluer la convention en intégrant les évolutions réglementaires (notamment l'arrêté du 5 juin 2015 qui précise les situations de départ réflexe des sapeurs-pompiers, la circulaire de novembre 2016 qui préconise l'utilisation d'arbres d'aide à la décision en matière d'engagement de type réflexe des sapeurs-pompiers, et les recommandations ministérielles en matière d'engagement selon le lieu d'intervention).
- Permettre à chaque service (SDIS et SAMU) d'assurer ses missions et de conforter la place de la régulation médicale
- Garantir un traitement identique des demandes de secours que ce soit au CTA-CODIS ou au SAMU Centre 15
- Recentrer le SDIS sur son cœur de métier, à savoir les missions à caractère urgent
- Optimiser la transmission des bilans médico-secouristes et réduire les délais.

## Le secours à personne : une activité toujours en augmentation

Avec 76% des interventions réalisées par les sapeurs-pompiers d'Ile-et-Vilaine, le secours à personne reste le motif de sortie de secours le plus fréquent. La convention signée en 2012 a permis de recentrer l'activité sur le cœur de métier et ainsi de maîtriser le nombre de secours à personne durant quelques années. Cependant, depuis 2015, une nette progression est observée avec 38690 secours à personne effectués (+3,5%)

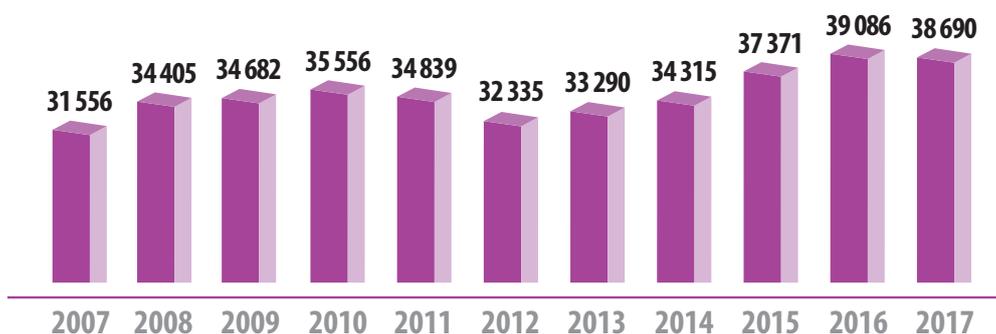
## Les évolutions majeures proposées par la convention

### Une évaluation plus précise des motifs d'engagement réflexe des sapeurs-pompiers

Les motifs d'engagement des sapeurs-pompiers en départ réflexe sont listés dans la convention\*.

Les opérateurs du CTA-CODIS et les auxiliaires de régulation médicale du Centre 15 s'appuieront désormais sur un logigramme

### L'ÉVOLUTION DU SECOURS À PERSONNE SUR LES DIX DERNIÈRES ANNÉES



commun afin de traiter de manière identique une demande de secours et favoriser l'engagement immédiat des secours publics si l'urgence est décelée. Une régulation médicale est également mise en place dès le déclenchement des moyens sapeurs-pompiers.

Afin de bien évaluer la nécessité d'engagement immédiat des sapeurs-pompiers, les opérateurs du CTA-CODIS et les auxiliaires de régulation médicale pourront utiliser **des arbres d'aide à la décision** communs. Ce sera le cas dans 9 situations spécifiques : l'accouchement imminent ou en cours, l'altération de la conscience, la suspicion d'arrêt cardio-respiratoire ou de mort subite, la suspicion de brûlure (hors coup de soleil), la suspicion d'arrêt respiratoire, la suspicion d'écrasement de membre ou de tronc ou l'ensevelissement, la suspicion d'hémorragie, la section complète de membre ou de doigts, et la suspicion de tentative de suicide.

**Si au travers des questions posées l'urgence n'est pas avérée, les sapeurs-pompiers ne seront pas engagés en départ réflexe. Une régulation médicale sera mise en place afin d'évaluer le besoin de soin.**

## Le lieu public n'est plus un motif d'engagement immédiat des sapeurs-pompiers

- Dès lors qu'un événement se produit sur la voie publique et qu'il ne correspond pas à une situation de départ réflexe, les SP consulteront la régulation médicale avant de s'engager. Cet avis médical complémentaire pourra permettre d'orienter vers une autre alternative que l'engagement des secours.
- La notion de **lieu public avec espace protégé est introduite**. Ainsi, lorsqu'une victime peut être soustraite à la vue du public et est accompagnée d'une personne qui a des notions de secourisme (médecin, infirmier, secouriste du travail...), les sapeurs-pompiers ne sont plus forcément engagés. Selon la gravité de la situation, les ambulanciers privés peuvent également être amenés à intervenir.

## La question spécifique du relevage

Avec environ 4000 interventions par an, le relevage représente 10% de l'activité de secours à personne en Ille-et-Vilaine. Avec la nouvelle convention, cette mission n'est pas de la compétence exclusive du SDIS. Une réflexion est actuellement menée au sein des ministères afin d'étudier l'engagement d'autres acteurs. L'engagement des sapeurs-pompiers sera cependant maintenu lorsqu'il sera nécessaire de procéder à une ouverture de porte.

## L'utilisation du canal SSU est réaffirmée comme étant le canal prioritaire pour la transmission des bilans médico-secouristes vers le Samu

Afin de faciliter les échanges, le bilan simplifié via le canal SSU est préconisé dans 7 situations particulières pour les personnes

de plus de 6 ans qui ne présentent pas de handicap physique ou mental :

1. **Relevage** lorsqu'il n'y a pas de perte de connaissance initiale, de traumatisme, de chute depuis moins d'une heure, ou de traitement anticoagulant.
2. **Contusion** (hématome superficiel, entorse sans déformation, pas de conséquence fonctionnelle) ;
3. **Plaie simple** (pas de saignement abondant, pas de corps étranger, éloignée des organes vitaux) ;
4. **Brûlure simple**



5. **Fracture fermée** à l'extrémité d'un membre sans déformation importante (sauf fémur) immobilisable dans une attelle ;
6. Etat d'alcoolisation léger (capable de marcher et parler), sans traumatisme, chez un sujet majeur, compatible avec une surveillance par un tiers présent sur place ou pris en charge par la police ou à défaut transporté vers les urgences pour une surveillance ;
7. Intervention **ne nécessitant aucun acte de secourisme** après bilan ;

Il devra indiquer le nom, le prénom, le sexe et l'âge de la victime, le bilan circonstanciel, la plainte principale, les gestes effectués et **le souhait de destination exprimé** par la victime (si elle n'est pas laissée sur place sous la surveillance d'un tiers).

Le médecin régulateur peut être amené à poser des questions supplémentaires pour compléter son appréciation de l'état de la victime.

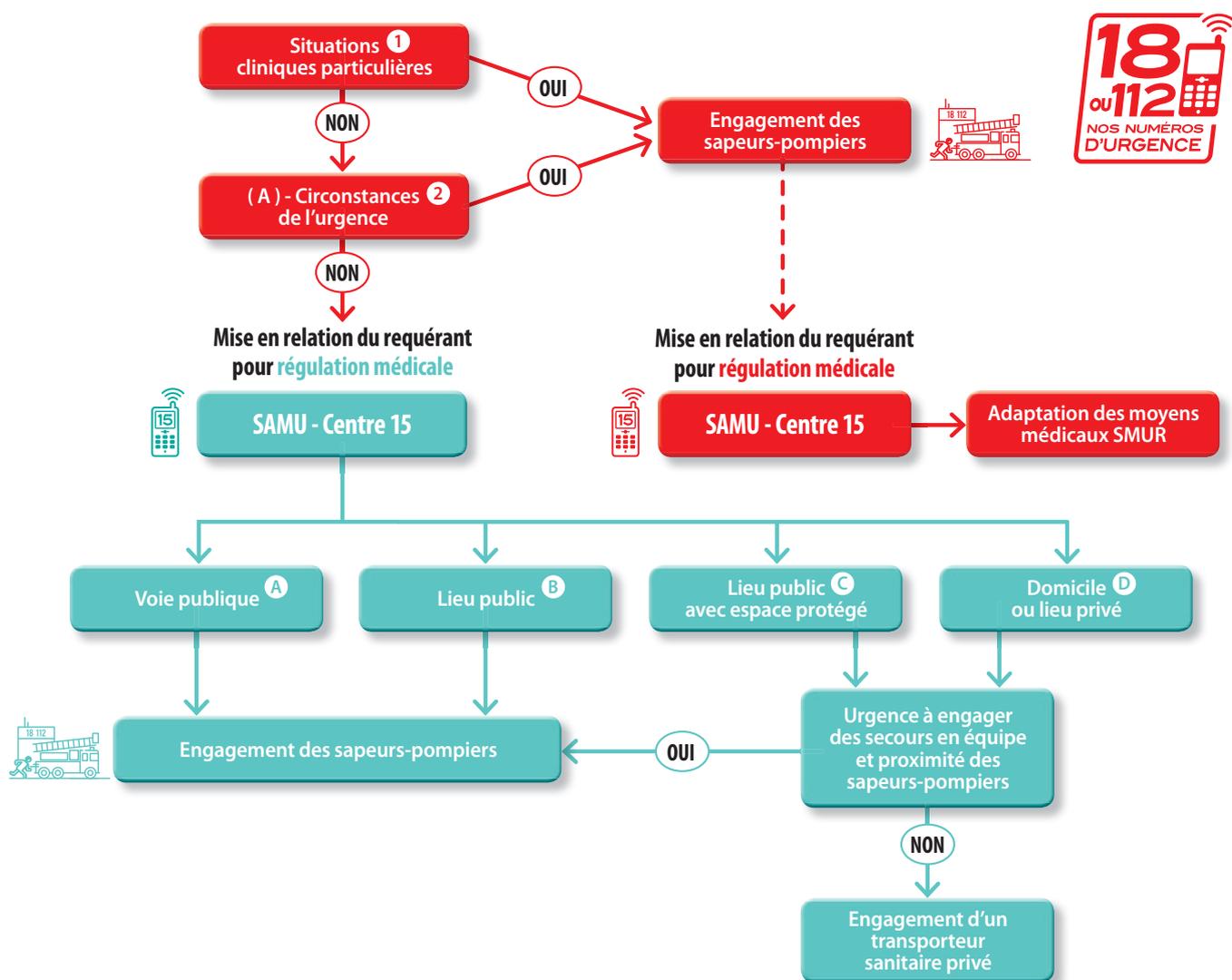
Dans tous les cas, le chef d'agrès réalise **un bilan secouriste complet** de la victime et renseigne l'intégralité de la fiche bilan qu'il doit impérativement transmettre à la structure d'accueil lors de l'admission de la victime prise en charge.

Les bilans VLS pourront être transmis rapidement par téléphone, en complément du 1<sup>er</sup> bilan transmis obligatoirement par le chef d'agrès.

Les sapeurs-pompiers pourront quant à eux privilégier un contact téléphonique avec la régulation médicale depuis le téléphone du domicile du requérant dans 6 situations particulières :

- douleur thoracique
- déficit neurologique
- détresse respiratoire
- situations psychiatriques complexes (agitation)
- intoxications médicamenteuses
- refus de transport

# Le traitement des situations d'urgence depuis l'appel au CTA-CODIS



## 1 URGENCES VITALES (ou situations cliniques particulières)

- Arrêt Cardio-Respiratoire, mort subite
- Altération de la conscience
- Hémorragie sévère
- Section complète de membre, de doigts
- Ecrasement de membre ou de tronc
- Brûlure
- Accouchement imminent ou en cours
- Tentative de suicide avec risque imminent

## 2 CIRCONSTANCES D'URGENCE (qui présentent des risques particuliers)

- Noyade
- Pendaison
- Electrification, foudroiement
- Personne restant à terre suite à chute
- Rixe ou accident avec plaie par arme blanche ou arme à feu
- Accident de circulation avec victime
- Incendie ou explosion avec victimes
- Intoxication collective
- Circonstances mettant en jeu de nombreuses victimes
- Personne ne répondant pas aux appels
- Accident grave de machine agricole ou industrielle

### LES LIEUX D'INTERVENTION

- A La voie publique :** rue (elle) – avenue – boulevard - voie communale - place publique
- B Le lieu public :** parc - jardin public - plage - hallage - centre commerciaux (parking) - forêt - centre commerciaux - (sans PCS) - G.R. - espaces naturels (paroi...) - stade de foot (zone publique) - enceintes sportives - parc loisirs sans secouriste (zoo, ...) salle de spectacle - fête foraine
- C Les lieux publics avec espace protégé :** établissement scolaire, établissement pénitentiaire, colonie, centre aéré, établissement de santé, EPHAD, centre commerciaux avec poste de sécurité, piscines, poste de secours (DPS), stade de foot (avec espace protégé), enceinte sportive (avec espace protégé), parc de loisirs (avec présence d'un secouriste), salle de spectacle (avec présence d'un secouriste).
- D Le domicile ou lieu privé :** lieu de travail - logement d'habitation - établissement militaire

# A Châteaubourg, une fumée toxique s'échappe d'un camion-citerne : des centaines de personnes confinées



Photo : D.R.

Le 26 novembre à 13h22, les secours sont alertés par plusieurs requérants dont le conducteur du camion-citerne qui transporte un chargement de produits corrosifs (80/1760). Il explique qu'un important panache de fumée orange s'échappe de la partie supérieure de sa citerne suite à une explosion. Son camion est stationné sur le bord de la chaussée en pleine zone d'activité, le long de la 4 voies Rennes-Paris. Rapidement, le CTA-CODIS prend la mesure de l'intervention. Il déclenche un FPTSR et le chef de groupe du secteur, renforcé par le groupe risque chimique composé d'un FPTSR, du VICB, d'un RCH3. Deux minutes après son arrivée, le chef de groupe confirme qu'il est confronté à un important dégagement de fumée orange et qu'il procède à la mise en place d'un périmètre de sécurité et à l'évacuation ou au confinement des entreprises environnantes. Aucune victime n'est à déplorer mais le risque d'incendie et d'explosion est réel. Le chef de groupe demande alors en renfort un CCGLC et un DA+MPR pour mettre en place un dispositif hydraulique composé de 2 LDMR 500, d'une LM2 et de la lance canon du CCGLC. L'équipe du VICB procède pendant ce temps à la reconnaissance autour de la citerne qui contient 3 M<sup>3</sup> d'acides à retraiter.

Des salariés de la société Tendriade située sous le vent et confinés par le COS font alors savoir que plusieurs personnes sont intoxiquées. 450 salariés sont présents à ce moment-là au sein de l'entreprise. Une nouvelle demande de renfort SAP et Commandement est donc exprimée, à la fois pour prendre en charge les victimes rassemblées à l'infirmerie de la société à l'écart du panache, et pour coordonner cette intervention dont la sectorisation se dessine. Face aux enjeux, il est décidé de déclencher le PC de site et de le positionner à l'écart de l'entrée de la zone d'activité. A l'arrivée de l'ensemble des moyens et de la structure de commandement, la zone d'intervention réalisée a priori, comprend :

- Un axe, en pente, fermé sur lequel est stationné le camion-citerne et qui continue à rejeter un panache de fumée dense de couleur orangé, sans possibilité de le fermer.
- Une zone d'activité avec une dizaine d'entreprises confinées avec pour la plus grosse entreprise 450 salariés
- Une zone pavillonnaire à l'Est confinée
- Une crèche municipale avec 33 enfants confinés

Les secours se concentrent sur les actions suivantes :

- dénombrer et prendre en charge les victimes rassemblées au PRV (des salariés qui étaient à l'extérieur de l'entreprise à l'heure de leur pause et qui ont inhalé des fumées) via le dispositif Sinus
- affiner le périmètre de sécurité par la réalisation d'un réseau de mesure

- définir la stratégie d'intervention avec l'industriel
- pérenniser le dispositif hydraulique pour répondre à une évolution défavorable du sinistre

Après avoir progressivement ramené le périmètre de sécurité au plus juste, le mode opératoire est arrêté en lien avec la société Quaron. Il est décidé avec le chef de secteur CMIC de réaliser le soutirage du produit dans la citerne pour le conditionner dans 6 petits containers d'1 M<sup>3</sup> mis à disposition par l'industriel. Cette opération de soutirage nécessitera quelques heures de préparation et sera traitée en moins d'une heure par un binôme de l'entreprise secondé par l'équipe RCH. A 19h30, les deux poids lourds quittent le site. Le dispositif sapeur-pompier est progressivement levé.

## Éléments favorables à l'intervention

- Réactivité des premiers intervenants et engagement rapide de l'échelon de commandement dimensionné avec présence du DOS sur les lieux
- La sectorisation de l'intervention qui a permis une bonne gestion de l'intervention
- Le vent qui a permis la dispersion du produit dans un axe stable
- Lien rapide entre le RCH3, le conducteur et le responsable sécurité de la société Quaron permettant de connaître le produit (vapeur nitreuse), sa quantité, et de réaliser des mesures fiables pour déterminer le périmètre de sécurité notamment
- Pas de déformation de la citerne liée à l'explosion ni de montée en température trop importante de la réaction



## Facteurs défavorables

- Camion situé en pleine zone d'activité au nord de la 4 voies
- Axe en pente défavorable en cas d'écoulement du produit
- Pression des industriels sur la reprise de l'activité
- Identification de plusieurs victimes 1h30 après le début de l'intervention

## Moyens opérationnels

5 VLCG - 1 PEVSD - 1 VLCC - 2 FPTSR - 1 VTU - 1 VLCPC - 1 VLOS - 1 DA+MPR - 1 VICB - 1 VLCS ORSEC - 1 VLHR - 7 VL - 1 VAR - 1 PCM - 4 VSAV - 1 VL DSM - 1 VL CEMOD - 1 VSO

78 sapeurs-pompiers des CIS de Châteaubourg, Domagné, Fougères, L'Hermitage, Louvigné-de-Bais, Noyal-sur-Vilaine, Rennes Le Blossne, Rennes Saint-Georges, Rennes Sud-Ouest, Vern-sur-Seiche, Vitré et de la direction départementale



## Un violent incendie se déclare sur le site d'Agrocampus à Rennes

Le 25 juillet dernier, à 9h25 le CTA-CODIS est alerté pour un feu qui s'est déclaré sur un bâtiment situé sur le site d'Agrocampus, à Rennes. De nombreux appels confirment que la toiture est totalement embrasée. Un fort dégagement de fumées est visible depuis plusieurs kilomètres. Des moyens de secours conséquents sont alors engagés. A leur arrivée, les secours sont confrontés à un violent feu de toiture qui se développe à un bâtiment R+1 d'environ 500m<sup>2</sup> à usage de bureaux et de stockage. Ce bâtiment est mis à disposition de 5 associations par l'École nationale Supérieure Agronomique de Rennes. La présence de nombreux badauds sur les lieux rend difficile l'identification d'un interlocuteur connaissant le bâtiment et témoin de l'éclosion du sinistre. Le doute persiste également sur la présence possible d'employés à l'intérieur des locaux.

Le second, choqué, restera sur les lieux après régulation médicale.

Des actions sont rapidement mises en œuvre afin de s'assurer de l'absence d'employés restés à l'intérieur du bâtiment et de limiter la propagation du feu à la partie bureaux encore intacte. Deux lances sont établies de plain-pied par les communications existantes afin de faciliter la reconnaissance de l'ensemble des bureaux. Une lance est également établie sur moyen aérien et des accès sont par ailleurs créés. Finalement, l'évacuation des 17 employés est confirmée, ce qui permet aux sapeurs-pompiers de se concentrer sur la lutte contre la propagation des flammes aux bureaux et la sauvegarde de l'outil de travail. Deux lances supplémentaires sont établies en face C et D et du personnel est mis à disposition pour soustraire du sinistre les matériels informatiques et sensibles, ainsi que certains documents importants.

Au plus fort de l'intervention, 35 sapeurs-pompiers ont été engagés simultanément pour venir à bout du sinistre. L'action des lances s'avère efficace. Elle permet de maîtriser le feu et de préserver la majeure partie des bureaux.

Un important travail de dégarnissage et de déblai reste alors à réaliser afin de parfaire l'extinction et éviter toute reprise de feu. La chaleur ambiante couplée au rayonnement important de l'incendie mettent l'organisme des intervenants à rude épreuve. Rapidement, un groupe de soutien sanitaire opérationnel est sollicité par le COS afin que les équipes puissent se restaurer et se reposer sous la surveillance de moyens paramédicaux (VLOS). Une relève de 2 fourgons incendie sera sollicitée en début d'après-midi afin de libérer les agents très éprouvés par l'intervention et terminer les opérations de déblai. Les derniers moyens engagés quitteront les lieux vers 18h30. Une surveillance sera mise en place pour éviter toute reprise du sinistre.

Deux blessés sont identifiés. Il s'agit de 2 ouvriers qui réalisaient des travaux d'entretien sur la charpente sous combles, et qui ont assisté à l'éclosion du foyer. Rapidement pris en charge par les moyens sapeurs-pompiers (VSAV et VLS), ils décrivent une explosion qui s'est produite après avoir projeté un produit de traitement en suspension. L'un d'eux, victime de brûlures aux mains et au visage, est transporté en urgence relative au centre hospitalier de Rennes.

### Moyens opérationnels

1 FPTL - 1 VLCC - 4 FPTSR - 2 EPC33  
- 1 VTUTP - 1 VLOS - 1 VTU - 2 VL -  
2 VAR - 2 VSAV - 1 VLS2 - 2 FPT -  
1 VSO, soit 82 sapeurs-pompiers  
des CIS de Rennes Beauregard,  
Rennes Saint-Georges,  
Rennes Le Blossne, Gévezé,  
Rennes Sud-Ouest et de la  
direction départementale.



## A Cesson-Sévigné, un incendie se déclare dans un magasin

Samedi 16 juin vers 17h30, le CTA-CODIS est appelé pour un feu qui s'est déclaré dans un magasin situé à Cesson-Sévigné. D'après les informations recueillies, le feu se développe au niveau de la réserve de 80m<sup>2</sup> environ. De premiers moyens composés d'un FPTL, 1 EPC, 1 FPTSR, 1 VSAV et 1 VLCCG sont engagés. A leur arrivée, les sapeurs-pompiers sur place doivent faire face à un feu important qui menace à la fois le magasin et son restaurant attenant. Une trentaine de clients qui étaient présents à l'intérieur de la surface de vente ont été évacués. Lors des reconnaissances, les personnels s'aperçoivent que la surface des bureaux administratifs située au premier étage est totalement embrasée. Le plancher en bois a provoqué un effondrement partiel, ce qui a facilité la propagation des flammes vers la réserve située juste en dessous. Un groupe incendie et le BEA sont sollicités afin de venir en renfort et faire face au feu en cours de développement. 4 lances sont mises en œuvre de plain-pied par les communications existantes ; deux autres sont positionnées sur les moyens aériens. Une action d'extinction est menée au premier

étage, au niveau des bureaux administratifs. L'objectif est de couper les deux axes de propagation : vers le restaurant et le magasin. Pour cela, deux secteurs d'intervention sont définis, à l'Est ou à l'Ouest du bâtiment. La destruction totale des bureaux et partielle de la réserve ne pourra être évitée, mais l'action des sapeurs-pompiers permettra de préserver les espaces de vente et de restauration. Un déblai relativement long s'ensuivra afin d'extraire l'ensemble des gravats et les différents matériaux source de reprise de feu.

### Éléments favorables à l'intervention

- Bonne isolation coupe-feu entre la partie administrative et le restaurant (d'une part) et le magasin (d'autre part)
- Bonne prise en compte par le 1<sup>er</sup> COS de la configuration des lieux pour définir les action à mener et les différents secteurs
- Présence rapide du chef d'établissement pour guider les secours et apporter des informations importantes d'ordre technique

### Facteurs défavorables

- Plancher en bois de séparation entre les bureaux à l'étage et la réserve au rez-de-chaussée qui a facilité la propagation vers le rez-de-chaussée
- Structure métallique porteuse du plancher, de faible résistance, qui a freiné la progression des personnels
- Difficulté à obtenir la confirmation de coupure des énergies par ERDF, ce qui a entraîné un ralentissement de la progression des binômes à l'attaque

### Moyens opérationnels

2 FPTL - 4 VLCCG - 1 VLCC - 3 FPTSR - 1 EPC33XR - 1 VLHRL - 1 PCM - 1 VAR - 1 VL - 2 BEA - 1 VLS - 1 VSAV - 1 VSO, soit 57 sapeurs-pompiers des CIS de L'Hermitage - Liffré - Rennes Beaugard - Rennes Le Blossne - Rennes Saint-Georges - Rennes Sud Ouest et de la direction départementale.



## Désincarcération délicate à Bonnemain

Le 4 septembre dernier, les sapeurs-pompiers sont alertés pour un accident de la circulation. Un véhicule vient de heurter un transformateur électrique de 20.000 volts sur la commune de Bonnemain. Le véhicule est encastré. A cause de la violence de l'impact, le requérant précise à l'opérateur qu'il ne peut distinguer qu'une seule victime qui respire mais est inconsciente.

Il n'y a pas d'étincelles mais un risque important d'effondrement du transformateur sur la chaussée.

D'importants moyens de secours sont dépêchés sur les lieux. Un périmètre de sécurité à 100 mètres de distance est défini. Il est essentiel d'éviter l'aggravation de l'état de la victime mais aussi de protéger les intervenants en cas de rupture des câbles aériens en tension.

Une vérification de l'absence de tension (VAT) est réalisée par un binôme au moyen de la valise électro-secours avant de permettre au personnel d'approcher la victime. Par mesure

de précaution, les personnels ne sont pas engagés tant que la consignation électrique n'est pas réalisée. ENEDIS est sollicité en renfort.

Un minimum de personnels est engagé afin d'extraire la victime du véhicule. Compte tenu du risque permanent d'effondrement du transformateur, une surveillance visuelle permanente est mise en place durant toute l'opération. Celle-ci est effectuée par un sapeur-pompier chargé de contrôler son inclinaison et d'alerter en cas de problème. Des moyens complémentaires sont sollicités afin de stabiliser le transformateur. Une grue est acheminée par Enedis. L'équipe spécialisée en sauvetage déblaiement engagée sur l'intervention procédera à la découpe progressive du transformateur. Afin de limiter la dispersion du PCB qui pourrait également s'écouler, l'équipe spécialisée risques chimiques est également sollicitée en renfort. Elle mettra en place un dispositif de rétention qui permettra d'éviter toute pollution.

### Éléments favorables à l'intervention

- Bonne coordination des équipes de secours routiers, de sauvetage déblaiement et de risques chimiques engagées sur cette intervention complexe
- Actions pertinentes des premiers intervenants
- Adaptation des techniques de désincarcération liée au risque permanent d'effondrement
- Bonne surveillance de la zone afin de garantir un niveau optimum de sécurité pendant toute la durée de l'opération.

### Moyens opérationnels

1 PEVSD – 1 VLCC -  
2 FPTSIR - 1 VLOS - 1 VSR -  
1 VICB - 1 VLS1 - 1 VPCEL -  
2 VL - 2 VSAV - 1 VSO,  
soit 41 sapeurs-pompiers des CIS de Combourg - Dol de Bretagne - Hédé - Rennes Beauregard - Rennes Le Blosne - Rennes Sud-ouest - Saint-Malo et de la direction départementale.

### Facteurs défavorables

- Difficulté de stabilisation du transformateur et fortes contraintes mécaniques sur la ligne 20 000 Volts.
- Impossibilité d'affaiblir la résistance mécanique du véhicule utilitaire qui supportait la descente de charge du transformateur.
- Information tardive de confirmation d'absence de PCB
- Absence de matériel de découpe fine et maniable qui a contraint les personnels à utiliser un coupe pédale alors que la situation demandait précision et rapidité



# A Rennes, un incendie impressionnant touche le clocher de l'Eglise Sainte-Thérèse

Le 31 juillet dernier vers 23h30, le CTA-CODIS reçoit une centaine d'appels qui indique qu'un incendie s'est déclaré à l'Eglise Sainte-Thérèse, implantée en plein cœur d'un quartier résidentiel. A l'arrivée des secours, le clocher est entièrement embrasé. Le feu menace de se propager aux toitures environnantes et à une école. La chute du clocher située à 33 mètres de haut est également redoutée.

Compte tenu du risque d'effondrement, il est impossible d'effectuer des reconnaissances à l'intérieur. Un large périmètre de sécurité est établi afin de protéger les habitants et les personnels engagés. Le dispositif hydraulique se compose de deux lances établies sur les moyens aériens pour attaquer le sinistre, mais leur positionnement éloigné pour des questions de sécurité, ne permet pas d'être totalement efficace sur l'extinction. Une lance de plain-pied est également mise en œuvre en protection du rayonnement.

Au bout d'une heure trente, le clocher finit par s'effondrer sur le parvis de l'Eglise évitant ainsi tout risque d'extension du sinistre aux toitures environnantes. Dans un second temps, une reconnaissance est menée à l'intérieur de l'Eglise. Celle-ci permet de s'assurer que la structure qui soutient les cloches de l'Eglise n'a pas été touchée.

Une lance est alors établie par les voies de communication existantes afin d'achever l'extinction de la partie encore préservée de l'édifice. A deux heures du matin, le feu est maîtrisé. A noter que cet incendie n'est pas le premier qui touche cette Eglise. L'édifice religieux avait déjà été touché par le feu en 2001.

## Eléments favorables à l'intervention

- Emplacement de l'Eglise dans un quartier résidentiel avec risque de propagation
- Difficulté à atteindre le clocher de l'Eglise d'une hauteur de 33 mètres
- Impossibilité d'effectuer des reconnaissances à l'intérieur de l'édifice religieux

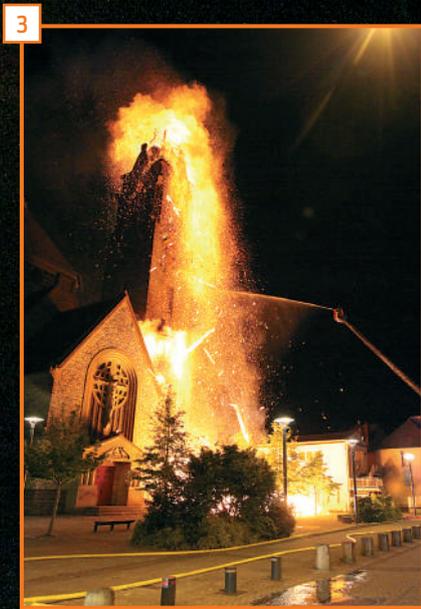
## Facteurs défavorables

- Effondrement du clocher à l'écart du risque de propagation du sinistre
- Dimensionnement hydraulique adapté
- Rapidité de mobilisation des moyens aériens

## Moyens opérationnels

2 FPTL - 5 VLCG - 3 EPC - 2 FPTSR - 1 VLCC - 1 VLOS  
 - 1 VLCPC - 2 VL - 1 PCM - 2 VSAV - 1 BEA - 1 VLS2 -  
 1 VLCEMOD - 1 VSO, soit 56 sapeurs-pompiers  
 des CIS de L'Hermitage - Rennes Beauregard  
 - Rennes Le Blossne - Rennes Saint-Georges  
 - Rennes Sud-Ouest et de la direction départementale.









# Brevet national en poche pour 52 jeunes sapeurs-pompiers !

Après 4 années de formation, 52 jeunes sapeurs-pompiers issus des sections Centre de formation départemental, Rance Rive-Gauche, Haute-Sève et Brocéliande ont achevé leur cursus. Ils se sont retrouvés à l'école départementale des sapeurs-pompiers les 11 et 12 juillet pour passer les épreuves d'aptitude du Brevet national. Première porte d'entrée vers le monde des sapeurs-pompiers pour certains.

Secourisme, lutte contre l'incendie ou sport : l'acquisition des différents enseignements dispensés au cours des 4 années de formation est évaluée à l'occasion du Brevet national des jeunes sapeurs-pompiers. Ce diplôme permet aux jeunes titulaires d'obtenir une équivalence à la formation initiale de sapeur-pompier volontaire. L'objectif est ainsi de faciliter leur intégration dans les centres d'incendie et de secours, puisque seuls

4 jours complémentaires de formation pratique sont nécessaires avant de pouvoir être opérationnel.

Au bout de 4 années, la motivation des jeunes sapeurs-pompiers reste intacte puisque sur ces 52 jeunes, 33 ont déjà passé les épreuves de sélection de la journée d'accueil et de recrutement et viennent renforcer les effectifs en sapeurs-pompiers volontaires depuis le 1<sup>er</sup> août dernier.

## Les jeunes sapeurs-pompiers : une politique soutenue par le SDIS

Agés de 13 à 14 ans au moment du recrutement, près de 180 jeunes suivent la formation associative dispensée sous l'égide de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Ille-et-Vilaine (UDSP 35), \* en marge de leur scolarité. Une démarche soutenue et encouragée par le SDIS. Les explications de Jean-Luc Chenut, Président du Conseil d'administration.



### Pourquoi le SDIS soutient-il la formation des jeunes sapeurs-pompiers ?

Les jeunes sapeurs-pompiers, c'est d'abord une école de la vie. Les jeunes se retrouvent au sein d'une communauté et apprennent la vie en collectivité. Au travers des séances, l'esprit collectif est valorisé notamment par le sport, et cela développe chez eux le sens de l'entraide et de la solidarité. Les animateurs sapeurs-pompiers partagent aussi des valeurs qui leur sont propres : le courage, le dépassement de soi, l'altruisme. Toutes ces notions construisent ces adultes en devenir à un moment clé de leur vie : l'adolescence. Ils sont encore très réceptifs à cet âge !

Cette formation permet aussi d'insuffler chez les jeunes et leurs familles une culture de prévention des risques en leur apportant des connaissances propres au savoir-faire sapeur-pompier. Ils sont formés aux gestes qui sauvent. Il s'agit d'une première étape afin de faire de ces adolescent(e)s de futurs citoyen(ne)s acteurs de leur sécu-

rité, et pourquoi pas, plus tard, des citoyens engagés sur leurs communes en tant que sapeurs-pompiers volontaires. C'est l'un des objectifs fort porté par le SDIS au travers du projet stratégique.



### Pourtant les jeunes sapeurs-pompiers ne représentent pas une ressource directe en termes de recrutement ?

La formation des jeunes sapeurs-pompiers, c'est un pari sur le moyen voire le long terme, il n'y a pas de retombées immédiates. Les jeunes sont sensibilisés tout au long de leur cursus à cette culture de la citoyenneté et aux valeurs portées chaque jour par les sapeurs-pompiers. Cependant, ce n'est qu'au terme de leurs 4 années de formation qu'ils peuvent, s'ils le souhaitent, sauter le pas et devenir sapeur-pompier volontaire. Pour autant, cette formation reste un véritable vivier de recrutement. Près de 30 à 40 JSP intègrent chaque année les CIS du département à l'issue de leur formation, soit près de 20% des effectifs renouvelés.

## De manière concrète, sous quelle forme le SDIS s'implique-t-il dans la formation des JSP ?

Le SDIS apporte son concours à la formation des jeunes sapeurs-pompiers en assurant d'abord le suivi pédagogique de la formation. Il s'agit de veiller à être en cohérence avec l'enseignement dispensé dans la formation de sapeur-pompier volontaire. Un comité pédagogique départemental animé par le SDIS valide pour cela les contenus de formation. Grâce à l'implication des personnels du groupement Formation-Sports, le SDIS forme aussi les animateurs JSP afin de leur transmettre certaines notions de pédagogie appliquée aux adolescents.

Les jeunes sapeurs-pompiers sont également formés au secours à personne par les moniteurs secourisme ou animateurs du SDIS. L'objectif est de faciliter le plus possible l'intégration ultérieure des JSP en tant que SPV. En ce sens, l'insertion de ces jeunes à la vie des centres de secours est encouragée par l'établissement - y compris dans les CIS qui ne sont pas sièges d'une section - et je remercie particulièrement tous les chefs de centre qui y contribuent. Enfin, un soutien logistique est apporté aux sections, avec la dotation des JSP en tenues et la mise à dispo-

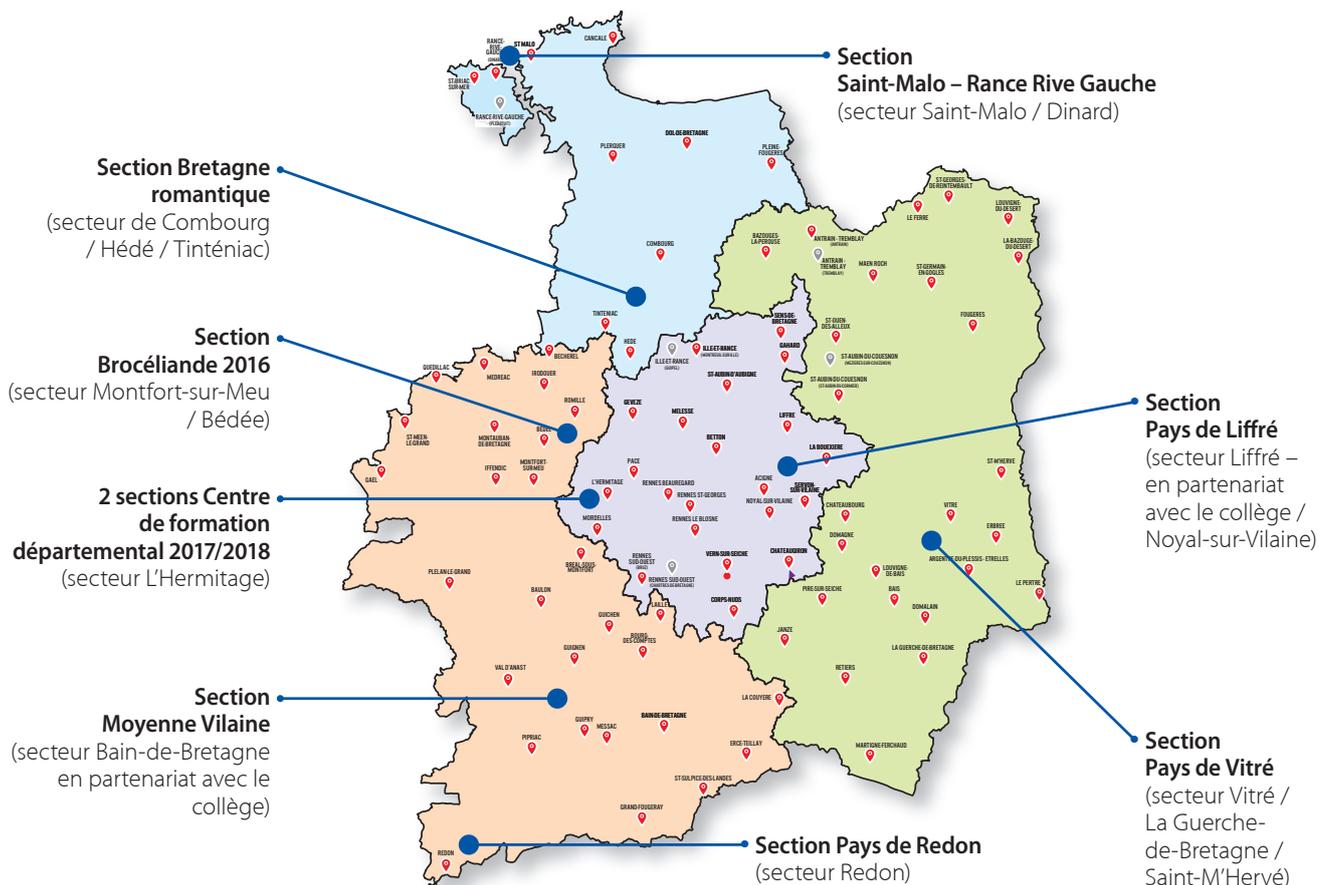
sition de moyens matériels pour assurer la formation : locaux ou véhicules afin de faciliter leurs déplacements.

Cet engagement du SDIS permet notamment à l'UDSP de pratiquer un coût d'adhésion raisonnable pour les familles de JSP, de 125€ par an. Cette adhésion peut être même, dans certains cas, prise en charge partiellement par les communes qui souhaitent valoriser la démarche d'un jeune.



## Les sections de jeunes sapeurs-pompiers en Ile-et-Vilaine

En Ile-et-Vilaine, on compte près de 150 jeunes répartis en 9 sections locales.



## La transmission des savoirs et des valeurs au cœur de la formation des JSP

Tous les samedis ou mercredis durant 4 ans, une centaine d'animateurs JSP et aide-formateurs (sapeurs-pompiers volontaires et/ou professionnels issus de près de 25 centres d'incendie et de secours) forment les jeunes sapeurs-pompiers sur leur temps libre, bénévolement. Ils s'engagent au profit de la jeunesse pour transmettre leur passion. Qu'ils aient été ou non JSP auparavant, tous souhaitent partager leurs savoirs et les valeurs attachées à la communauté des sapeurs-pompiers.

Cependant, l'Union départementale des sapeurs-pompiers reçoit chaque année de nombreuses demandes pour devenir jeune sapeur-pompier qu'elle ne peut honorer faute de place dans les

sections existantes ou faute de section. La création de nouvelles sections de JSP dépend en effet de la disponibilité et de la motivation des sapeurs-pompiers sur le département.

**Alors si vous aussi vous souhaitez vous impliquer dans la formation et devenir animateur JSP, contacter l'adjutant-chef Yann Yhuel au 02.99.78.66.95 ou Lionel Gogdet au 02.99.64.43.13 au Bureau sensibilisation et éducation des publics.**



### Ce qu'ils en pensent...

#### Adjutant Gildas Hubert, SPV à Cancale et animateur JSP pour les sections Rance Rive Gauche et Bretagne Romantique



« Depuis 12 ans, j'apporte ma contribution à l'encadrement des jeunes sapeurs-pompiers. J'aime travailler avec des adolescents. A cet âge, ils sont très à l'écoute et c'est un plaisir de transmettre son savoir à des jeunes motivés. J'interviens dans le suivi de la formation et au sein du comité pédagogique qui établit les programmes de formation.

Sur les 3 sections que j'ai eu l'occasion d'encadrer, 11 jeunes sont aujourd'hui sapeurs-pompiers volontaires au sein des centres d'incendie et de secours du Groupement territorial Nord : à Cancale, Saint-Malo, Dinard, Tinténiac et Pleine Fougères. Les jeunes sapeurs-pompiers constituent une ressource particulièrement intéressante puisque ces jeunes qui deviennent SPV sont déjà formés et, après avoir suivi un seul module de formation complémentaire de 4 jours, sont immédiatement opérationnels !

C'est évidemment une réussite pour nous de les voir évoluer ensuite en tant que SPV dans les CIS du département, mais ce n'est pas notre unique objectif : nous nous attachons à leur transmettre au cours de leurs 4 années de formation, une culture de la prévention qu'ils pourront mettre en application tout au long de leur vie ».

#### Alan Gauthier, 17 ans, jeune sapeur-pompier de la section Haute-Sève

« Je souhaite devenir sapeur-pompier depuis tout petit. Durant ces 4 années de formation, j'ai appris ce qu'était la cohésion et l'entraide. J'ai rejoint un groupe de 14 personnes toutes les semaines. Nous ne nous connaissions pas au départ, puis nous sommes devenus très liés. Nous avons appris à nous aider naturellement durant les manoeuvres, sans se comparer ni se juger. J'ai appris à être solidaire dans la tâche à accomplir même si parfois nous ne nous apprécions pas toujours.

La formation de jeune sapeur-pompier a changé ma manière d'appréhender les situations. Je suis plus vigilant face aux dangers de la route, et sensibilisé à la prévention incendie et aux gestes qui sauvent. J'ai développé certains réflexes. J'aimerais devenir plus tard sapeur-pompier professionnel, mais dans un premier temps je souhaite acquérir une première expérience comme sapeur-pompier volontaire. J'ai passé les épreuves de sélection de la JAR en mai dernier et suivi ma formation complémentaire de 4 jours en août.

J'attendais avec impatience de pouvoir manipuler la tronçonneuse, de me confronter au feu en portant l'ARI capelé dans le noir et j'aimerais découvrir le feu de forêt. Je vais dans un premier temps intégrer le CIS de Maen-Roch en tant qu'observateur jusqu'à ma majorité en mars 2019, avant de pouvoir à mon tour être réellement acteur sur intervention ».



## Châtillon-en-Vendelais : les initiatives pour pérenniser le secours de proximité

Depuis ces trois dernières années, des efforts importants sont consentis afin d'améliorer les délais de prise en charge de la population sur les communes de Châtillon-en-Vendelais, Saint-Christophe-des-Bois et Montreuil-des-Landes, secteur où les secours étaient acheminés dans un délai supérieur à 20 minutes. Déjà plusieurs actions ont été entreprises : communication de proximité avec les habitants qui a permis de recruter 10 sapeurs-pompiers volontaires sur la commune, installation d'un poste avancé à Châtillon-en-Vendelais afin d'intervenir en prompt secours, renforcement de l'équipe d'encadrement au centre d'incendie et de secours de Saint-M'Hervé et affectation d'un VSAV.

Aujourd'hui, deux nouvelles initiatives sont menées afin préserver le secours de proximité sur le secteur, et à l'inscrire dans la pérennité. Des travaux d'amélioration du confort viennent d'être réalisés au sein

du poste de secours avancé afin d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux personnels recrutés : installation de douche et sanitaire, isolation du bâtiment, installation du chauffage. Ces travaux ont été financés par le SDIS et réalisés par les services techniques de la commune.

Afin de maintenir un service de prompt secours sur le secteur, un deuxième sapeur-pompier volontaire a été recruté en septembre en tant qu'employé communal sur Châtillon-en-Vendelais. Grâce à une convention de disponibilité mise en place entre le SDIS et la municipalité, celui-ci aura toute latitude pour partir en intervention en cas de besoin.



## A Combourg, les sapeurs-pompiers nouent un partenariat la société Biomérieux

A l'attention des personnels de la Société Biomérieux, une journée de sensibilisation et d'échanges sur le thème de la sécurité et de la citoyenneté a été organisée le 5 octobre dernier avec les sapeurs-pompiers du CIS de Combourg.

Cette rencontre entre les sapeurs-pompiers et les personnels de la Société Biomérieux s'inscrit dans un projet d'alliance de territoire qui vise, depuis 2017, à rendre les citoyens acteurs de la vie sociale du bassin de Combourg en collaborant avec tous les partenaires du SDIS (Etat, institutions, maires, élus, entreprises...).

Concrètement, le partenariat se traduit par des engagements réciproques. L'entreprise Biomérieux va pouvoir bénéficier annuellement de :

- 3 sessions de formation aux gestes qui sauvent (deux sessions ont déjà eu lieu cette année)
- La formation ou le recyclage de 20 sauveteurs secouristes du travail.
- La possibilité d'utiliser la salle de formation du centre de secours de Combourg.

- Un conseil permanent en matière de risque et de défense contre l'incendie.
- L'organisation d'un exercice d'évacuation conjoint avec les sapeurs-pompiers.

De son côté l'entreprise s'engage à :

- Promouvoir le volontariat au sein de l'entreprise
- Permettre aux salariés désirant devenir sapeur-pompier d'effectuer une partie de leur formation sur le temps de travail.
- En fonction de l'emploi tenu au sein de l'entreprise, permettre au salarié SPV un retard à l'embauche voire un départ sur le temps de travail pour assurer un secours d'urgence.

En tissant des liens plus étroits, le SDIS souhaite ainsi diffuser une culture de la citoyenneté en invitant les personnels de la Société Biomérieux à adopter les bonnes pratiques de prévention incendie, à se former aux premiers secours, et pourquoi pas à rejoindre les effectifs en devenant sapeur-pompier volontaire. Pour l'entreprise, cette démarche citoyenne s'inscrit pleinement dans sa volonté d'insuffler une culture sécuritaire.



## La Bouëxière accueille 9 nouveaux sapeurs-pompiers volontaires

Samedi 29 septembre, les sapeurs-pompiers de La Bouëxière étaient fiers d'accueillir

leurs 9 nouvelles recrues. Ces derniers mois, soutenus par les élus locaux et les municipalités de La Bouëxière et de Dourdain, ils se sont lancés dans une campagne de sensibilisation auprès de la population locale. Ciblage des résident(s) dans la tranche d'âge 18-45 ans, porte à porte, invitation à une soirée-débat autour de la sécurité. Les sapeurs-pompiers de La Bouëxière et les élus locaux se sont largement investis pour interpeler la population locale.

Leur objectif : sensibiliser les habitant(e)s à la citoyenneté, en les invitant à se former aux gestes de premiers secours, mais également à devenir sapeur-pompier volontaire et garantir la qualité du service de secours de proximité.

Le pari est réussi. Sur près de 40 personnes venues à leur rencontre lors de cette soirée-débat, 2 femmes et 7 hommes ont finalement franchi le pas et passé avec succès les épreuves de sélection ! Ils viennent d'intégrer le centre d'incendie et de secours de La Bouëxière et sont formés afin de pouvoir réaliser leurs premiers départs en intervention sur les communes de La Bouëxière et de Dourdain.

# Connaître l'accident musculaire pour mieux l'éviter

Les accidents musculaires sont les lésions les plus fréquentes auxquelles sont exposés les personnels du SDIS lors de la pratique sportive. Etat des lieux de ce qui fait mal... pour mieux l'éviter !

## La crampe

Il s'agit d'une douleur en plein effort, imposant l'arrêt de celui-ci, et traitée par une mise en étirement douce et progressive du muscle atteint. La douleur est très vive mais cesse rapidement. Un léger massage de récupération peut être conseillé. Une étude des raisons de ces crampes peut être nécessaire. Le manque de potassium peut en être la raison.

## La courbature

Il s'agit d'une douleur qui survient souvent après un effort inhabituel, ou particulièrement long. On conseille repos, massage, et application de froid. Une bonne diététique et une bonne hydratation ainsi qu'une progressivité dans l'effort permettent de les éviter.

## La contracture

Il s'agit d'une douleur qui peut apparaître à l'effort ou au repos. La différence avec la courbature n'est pas toujours évidente. Le muscle est douloureux et il existe une induration (durcissement d'un tissu organique), mais il n'y a pas eu de choc ni d'hématome, ni de brûlure initiale brutale. Si cette contracture n'est pas traitée, elle peut mener à des lésions plus graves.

## L'élongation

Il s'agit d'une sollicitation intempestive et excessive du muscle, à la limite de sa tolérance d'élasticité. On retrouve alors quelques déchirures de fibres musculaires qui provoquent cette douleur et peuvent passer quelquefois inaperçues dans l'effort, mais qui apparaissent systématiquement lors de la phase de récupération. Cette douleur est limitée, non brutale, et occasionne une difficulté de fonctionnement du muscle en question. Il s'agit de ce que l'on appelle « l'impotence fonctionnelle ». Le diagnostic médical est important pour la prise en charge. Le repos sportif est de 10 à 15 jours. Le médecin pourra s'aider de l'échographie musculaire pour confirmer éventuellement le diagnostic.

## Le claquage ou déchirure

Il s'agit d'un accident musculaire soudain pendant l'effort, avec une douleur initiale plus ou moins brutale, qui peut même être fulgurante et entraîner un malaise. Le sportif doit arrêter l'effort et se mettre au repos. La douleur provoque l'impotence fonctionnelle, toute la zone touchée est douloureuse avec la présence d'un hématome dans le muscle. L'arrêt de l'activité sportive sera de 15 à 30 jours, selon l'intensité de la lésion.

## La rupture ou désinsertion

C'est un accident musculaire grave. La douleur initiale est violente (tel un coup de poignard en plein effort) et impose immédiatement l'arrêt de l'effort. Parfois, une évacuation en civière est nécessaire. On retrouve immédiatement une grosse tuméfaction, un hématome important visible à l'œil nu. Le sportif ne peut plus faire fonctionner le muscle atteint, ce qui correspond à une impotence fonctionnelle totale associée à une douleur très importante. L'échographie permettra de retrouver la zone précise de l'accident musculaire et pourra permettre éventuellement d'éliminer d'autres lésions possibles comme une fracture, ou une rupture totale. La prise en charge sera très spécifique, avec repos semi-complet, voire intervention chirurgicale ! L'arrêt de travail et le repos sportif peuvent atteindre 3 à 4 mois.

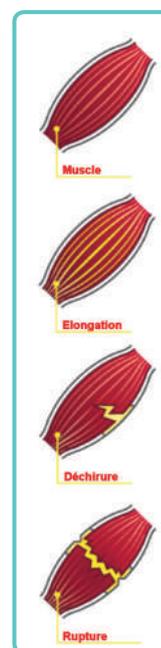
## Nos conseils pour éviter l'accident musculaire

- un matériel de bonne qualité et des chaussures adaptées
- une bonne hydratation avant, pendant et après l'effort
- une bonne hygiène de vie
- une bonne hygiène alimentaire
- un échauffement bien conduit
- le respect d'une phase de récupération après l'effort avec des étirements correctement pratiqués

## Que faire en cas d'accident musculaire ?

Il faut appliquer immédiatement les règles d'or de la prise en charge : Glaçage, Repos, Elévation, compression (GREC). En fonction de la gravité, il est également préconisé :

- La mise au repos et la mise en place de pansements compressifs
- Le traitement de la douleur. A noter que la chaleur et le massage ne sont pas recommandés au stade précoce.
- Des séances de kinésithérapie avec électro-physiothérapie et drainage, travail statique puis dynamique
- La mise en place de contentions spécifiques (bandage ou attelle)
- Une réadaptation progressive à l'effort.



## Florence Geslin, propose ses conseils aux personnels en matière de diététique

Recrutée en mars dernier comme experte SPV, Florence Geslin remplace Isabelle Pajot en tant que diététicienne au sein du SDIS. Elle exerce par ailleurs en libéral et intervient au sein du SDIS sur Rennes (Direction, Bain-de-Bretagne et Saint-Malo en semaine et le samedi matin.

### A qui s'adresse votre accompagnement ?

La majorité des sapeurs-pompiers qui bénéficie d'une prise en charge diététique présente un indice de masse corporelle supérieur à 25 Kg/m<sup>2</sup>. L'indice de masse corporelle se définit en fonction du poids et de la taille. Cet indice nous permet d'évaluer si la personne est en corpulence dite normale, en surpoids, ou bien en obésité de stade I, II ou III. Au-delà de l'IMC, la masse musculaire et l'ossature de la personne sont pris en compte. Les objectifs sont essentiellement ciblés sur la performance opérationnelle par la prévention des risques cardiovasculaires.

### Que proposez-vous à ces agents qui viennent consulter ?

Je travaille essentiellement sur la base d'un rééquilibrage alimentaire, sans mettre en place de régimes restrictifs. Le secret de la perte de poids est basé sur l'équilibre alimentaire avec trois repas pris par jour à heures régulières. Les régimes ne fonctionnent pas sur le long terme. Cependant, les consultations diététiques ne sont pas orientées que vers la perte de poids, mais également à disposition de toute demande de conseils (sportifs, rééquilibrage alimentaire, prise de poids, gestion de soucis de santé...).

**Pour prendre rendez-vous,**  
vous pouvez directement vous adresser au médecin du SDIS lors de votre suivi en santé périodique.

## Fumées d'incendies : un plan d'action pour s'en protéger

Lors des incendies, les fumées dégagent des polluants et imbrulés dans l'air, sous forme de particules, brouillard, fumées ou gaz. Si la toxicité des fumées est connue depuis de nombreuses années, la diffusion de récents rapports a amené une remise en question de nos pratiques et de notre gestion des risques. Un plan d'action vient pour cela d'être élaboré au sein du SDIS.

Un groupe de travail composé de représentants du CHSCT et du CCDSPV, du GFS, du SSSM, du GPO et du GST s'est réuni depuis le 16 avril 2018 afin de travailler sur la problématique des fumées d'incendie. Après avoir dressé un état des lieux des différentes situations d'exposition aux contaminants rencontrés par les personnels en intervention et en dehors, il a proposé un plan d'action à mettre en œuvre au sein du SDIS. Celui-ci s'appuie sur un rapport de la CNRACL et sur le Guide opérationnel de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises.

Approuvé le 15 novembre dernier par le CHSCT, ce plan d'action amène une remise en cause de nos pratiques et de la doctrine opérationnelle actuellement mise en œuvre, avec pour objectif de renforcer la protection de l'ensemble des personnels. Il s'articule autour de trois axes :

- **Informer et former**, par le biais de communications comme les

flashes prévention, des fiches techniques, l'intégration de modules sur les fumées d'incendies dans les formations INC1, INC2, GOC...

- **Prévenir et dépister** : il s'agit de créer une procédure de soutien de l'intervenant, recenser les passages au caisson pour les formateurs, intégrer le SSSM dans la démarche et le suivi médical
- **Agir sur l'organisation** : cela passe par la mise en place de procédure sur l'appréciation du risque et l'adaptation du nettoyage, l'intégration d'un zonage dans la doctrine opérationnelle, la mise en œuvre de procédures de conditionnement et de nettoyage des EPI...

Ce plan d'action est dès à présent accessible sur l'intranet : Vie des services / La santé - sécurité au travail / les fumées d'incendie



## La contamination par les fumées d'incendie : qui est concerné ?

Sans barrière de protection, les fumées d'incendies peuvent avoir un impact sur la santé des agents. La toxicité peut être transmise par **trois modes de contamination : par inhalation, par ingestion ou au contact de la peau.**

Différents personnels du SDIS peuvent être concernés par les risques liés aux fumées d'incendie, c'est le cas des sapeurs-pompiers en intervention mais aussi, des formateurs et stagiaires, des

agents de la chaîne logistique, du GST, les médecins et infirmiers... Aussi l'ensemble des situations ont été abordées afin d'apporter des mesures de prévention adaptées.

### Les membres du groupe de travail sur les fumées d'incendie

Elus du CHSCT - Mission Conseil Coordination Infrastructure Santé Sécurité au Travail - Représentants de CIS mixte et volontaire disposant d'un engin incendie - Responsable des formateurs caisson au Groupement Formation Sport - Service de Santé et Secours Médical - Groupement Opération - Groupement des Services Techniques

## Les bonnes pratiques à connaître

**Il est possible d'éviter et de limiter ces contaminations en respectant quelques règles simples.**

### Pendant l'incendie

- Je porte l'ensemble de mes EPI
- Je conserve ma protection respiratoire pendant toute l'intervention y compris en phase de déblai

### Sur intervention avant le retour au centre :

- Je retire ma cagoule, je me lave les mains, le visage et le cou avant de m'alimenter ou de m'hydrater.
- Je porte des gants nitriles pour le nettoyage des effets contaminés afin d'éviter une contamination cutanée
- Je commence le lavage du matériel sur place – y compris les tuyaux avant de les ranger dans l'engin, afin de limiter le plus possible le transfert de contaminants à l'habitacle des véhicules mais aussi dans le centre de secours

### Après l'intervention :

- Je retire mes EPI le plus rapidement possible dans une zone dédiée en fonction des usages locaux.
  - Après m'être lavé les mains, je porte des gants nitriles pour réaliser le nettoyage des effets contaminés
    - Je nettoie l'ensemble de mes EPI (textiles, cagoules, casque, masques, rangers, gants) à l'extérieur des bâtiments.
    - Je nettoie le matériel souillé lors de l'intervention à l'extérieur des locaux

- Je passe sous la douche, en insistant sur le brossage des zones de liaison entre les EPI et les zones où les couches de protection sont les plus fines, le cou notamment. Ne pas oublier de se brosser les ongles également.

### A proscrire :

- mettre ses gants et sa cagoule dans son casque
- s'alimenter, s'hydrater ou fumer sans se laver les mains et le visage.

## COMMENT ÉVITER LES MODES DE CONTAMINATION

### RESPIRATOIRE

Protection pendant l'intervention, le déblai et le nettoyage (ARI ou masque jetables)

### DIGESTIVE

Protection contre l'ingestion de particules, suies lorsque les mains ou le visage sont contaminés (nettoyage, lavage des mains et du visage)

### CUTANÉE

Protection de la peau par les EPI textiles (veste, surpantalonn et gants)



# Les dernières nouvelles des projets immobiliers



## Le CIS de Janzé

L'inauguration du nouveau centre d'incendie et de secours a eu lieu le 1er décembre dernier, date de la cérémonie de Sainte-Barbe, après 9 mois de travaux. La surface des travaux s'étend sur 631 m<sup>2</sup>. Les nouveaux locaux se répartissent en un bâtiment de plain-pied, d'une plateforme de manœuvre, d'une aire de désincarcération, et d'une remise qui permet également d'accueillir les véhicules du centre

de secours. Il offre aux 46 sapeurs-pompiers et 5 officiers de santé des locaux plus fonctionnels et des conditions de travail agréables.

Ce chantier fait l'objet de clauses sociales dans le cadre du marché de travaux pour le lot «gros œuvre». 105 heures ont été réalisées par des personnes éloignées de l'emploi et en insertion professionnelle.

L'objectif du Département, pour l'ensemble de ses marchés publics, est d'atteindre progressivement un quota de 70 000 heures de travail par des personnes allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

**Coût de l'opération :** 1,5 million d'euros financés par le Département et la commune de Janzé (20 % du coût HT en complément de l'apport foncier).



## CIS de Vern-sur-Seiche

La pose symbolique de la première pierre du nouveau centre d'incendie et de secours a eu lieu le 9 juillet dernier. La nouvelle construction du nouveau centre d'incendie et de secours est située sur un terrain de 5000 m<sup>2</sup>, rue du Champ-Brulon, à l'entrée sud de la commune.

Le bâtiment du nouveau centre d'incendie et de secours comprend les remises pour les véhicules, des magasins et locaux techniques, une salle d'entraînement, des bureaux, une salle de formation,

un standard alerte, des vestiaires et sanitaires, un foyer, une cafeteria et une terrasse.

Les aménagements extérieurs se composent notamment d'une tour d'exercice, d'une aire de manœuvre, et d'une aire de lavage. Les travaux devraient s'étendre jusqu'au printemps 2019.

**Coût de l'opération :** 1,45 million d'euros financés à 80 % par le Département et à 20 % par la commune de Vern-sur-Seiche qui met à disposition le foncier.



## La plateforme technique et logistique

La commission permanente du Département a validé le 19 novembre dernier le choix de l'architecte retenu dans le cadre de la création de la plateforme technique et logistique qui sera implantée sur le site du Hil : l'Agence Mostini Architectes. Le projet a été présenté aux personnels qui seront amenés à être regroupés sur ce site – le groupement des services techniques pour le SDIS, le service travaux et le service mesures essais routiers (SMER) de la Direction de la Gestion des Routes Départementales (DGRD), le service coordination et ressources du Hill et les services maintenance et logistique de la Direction des Moyens Généraux du Département –. Une concertation est menée par les différentes directions auprès des utilisateurs afin d'optimiser le projet de la future plateforme. L'objectif est que les études soient finalisées pour l'été 2019 de manière à lancer la consultation des entreprises à partir d'octobre 2019.

**Coût de l'opération :** 10,8 millions d'euros



### Le calendrier prévisionnel

- Année 2019 – Etudes de conception du projet et consultation des entreprises
- Année 2020 - Mi 2021 - travaux
- Été 2021 – Fin des travaux

## CIS Rennes Centre et Direction

La construction du bâtiment situé le long de l'avenue François Château se poursuit. La fin des travaux est attendue pour début août de manière à permettre l'emménagement des personnels de la Direction dans un premier temps, puis du CTA-CODIS dans un second temps. La troisième phase du chantier démarrera ensuite dès septembre 2019 pour une durée estimée de 11 mois. Elle comprendra la démolition des bâtiments actuels de la Direction, la construction de l'aile nord destinée à accueillir le futur centre de secours, et les aménagements extérieurs. Les personnels de l'actuel CIS de Rennes Saint-Georges pourront ainsi intégrer leurs nouveaux locaux pour fin 2020.

**Coût de l'opération :**  
19,6 millions d'euros



## CIS Rennes Le Blosne



La rénovation des 8 travées, des magasins et locaux techniques s'achève en décembre. La construction de la salle de sports et des parkings a débuté en septembre 2018 et devrait s'achever en novembre 2019.





# Un nouveau règlement départemental DECI

Jeudi 5 juillet, Christophe Mirmand, Préfet de Région Bretagne et Préfet d'Ille-et-Vilaine, a signé par arrêté préfectoral, le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie qui fixe les règles applicables en la matière au niveau départemental. Présentation.

La défense extérieure contre l'incendie, c'est l'ensemble des aménagements fixes et pérennes susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie. Il s'agit généralement de poteaux ou de bouches « incendie », raccordés au réseau d'eau potable et des réserves naturelles ou artificielles.

## Qu'est-ce que le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie ?

Le règlement départemental est la clef de voûte de la nouvelle organisation de la DECI. Il est élaboré sur une base nationale permettant une adaptation aux contraintes et spécificités locales.

La parution de texte en 2015, a profondément réformé la réglementation applicable en la matière et dont les supports dataient de 1951. Le département d'Ille et vilaine disposait déjà d'un arrêté préfectoral (15/03/2012) qui encadrait la DECI mais ce dernier est devenu caduque à la publication de ces nouveaux textes : le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie, et l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie. Ces textes imposent de disposer d'un arrêté préfectoral fixant les règles applicables au niveau départemental. Ces règles peuvent ensuite être déclinées au niveau local au travers d'un schéma communal de DECI.

## Les enjeux de ce règlement départemental

L'élaboration d'un tel document est très sensible car il permet de :

- Fixer un niveau de couverture des risques en matière de DECI adapté au besoin et aux contraintes des acteurs locaux
- Préciser les responsabilités et missions de chacun (maires, présidents d'EPCI) et les conditions de participation des tiers à ce service
- Identifier les points d'eau incendie exploitables sur un secteur (prise en compte de points d'eau naturel, exclusion de puisards...

La révision du règlement Départemental s'est basée sur l'expérience acquise depuis la parution du guide de défense extérieure contre l'incendie qui avait été publié en 2012.

La collaboration voulue par le législateur s'est faite au travers de la mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire avec 19 participants composé de représentant de la Préfecture, du SDIS 35, d'élus : Association des Maires d'Ille-et-Vilaine, Association des Maires Ruraux, Rennes Métropole) et des acteurs principaux de la DECI en Ille-et-Vilaine : Régie Malouine de l'eau, Véolia, Eaux du bassin Rennais, SAUR.

## Les évolutions du règlement départemental 2018

- **une nouvelle grille de couverture des risques avec une adaptation des besoins en eau** en fonction des enjeux à défendre diminuant les exigences. Une prise en compte des contraintes techniques et budgétaires en adaptant les exigences en matière de DECI selon l'implantation des bâtiments à défendre (zonage du PLU)
- **une clarification des responsabilités** avec l'identification du service public de DECI qui est une compétence communale transférable à l'intercommunalité. La responsabilité du maire (ou du Président de l'intercommunalité) en cas d'incendie après parution du RD DECI est mieux encadrée. Le principe de droit de non rétroactivité des textes réglementaires pour les constructions existantes est rappelé. Il reste possible d'améliorer la couverture DECI de l'existant par la réalisation d'un schéma communal de DECI sur plusieurs années. En l'absence d'obligation de mise en conformité, il sera toutefois nécessaire de rappeler aux maires leurs obligations en matière de pouvoir de police générale après parution du nouveau RD DECI.
- **L'identification et suivi des Points d'Eau d'Incendie (PEI) améliorés** avec l'augmentation du nombre de PEI pris en compte, notamment par la reconnaissance des points d'aspiration utilisables pas les motopompes remorquables. La suppression des puisards délivrant moins de 30 m<sup>3</sup>/h (avec une marge de -10%) est actée et la gestion depuis une base de données départementale gérée par le SDIS sera accessible aux principaux acteurs.
- **Les autorisations d'urbanismes** prendront en compte des nouvelles règles de DECI dans les instructions d'urbanisme ou l'avis du SDIS reste facultatif. La DECI est par principe une défense globale de quartier ou de zone
- **L'arrêté DECI** est obligatoire, il est l'outil de l'autorité de police qui dresse la liste des PEI de la commune ou de l'intercommunalité et a pour objectif de fixer les ressources en eau sur lesquelles le pouvoir de police spéciale DECI s'applique.
- **Le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie** est facultatif, et réalisé à l'initiative de la commune ou de l'EPCI, est une déclinaison au niveau communal ou intercommunal du RD DECI. Il constitue une approche individualisée visant à améliorer la couverture DECI du territoire en optimisant les ressources de chaque commune ou EPCI concernés. Il sera soumis obligatoirement à l'avis technique du SDIS

Le SDIS accompagnera désormais les élus dans la réalisation des schémas communaux de DECI. Toutes les opportunités seront saisies pour aller à la rencontre des acteurs en charge de la mise en œuvre de ce nouveau règlement.



Pour consulter le règlement  
départemental DECI :  
[www.sapeurs-pompiers35.fr/DECI](http://www.sapeurs-pompiers35.fr/DECI)

## Nouveaux ordinateurs et environnements informatiques : les évolutions attendues du côté de l'informatique



Le parc informatique va s'enrichir au cours des prochains mois de plusieurs évolutions dans le but de répondre aux besoins des utilisateurs. Depuis le début du mois de juillet et au cours des mois à venir, les ordinateurs du SDIS vont être progressivement remplacés par de nouveaux postes informatiques qui permettront des temps de réponse plus rapides. Ce changement s'accompagne de la mise en place de l'environnement Windows 10 qui intègre quelques évolutions afin d'améliorer l'ergonomie. La Direction ainsi que les sites rennais ont été les premiers à être dotés des nouveaux équipements. A noter que le nouveau déploiement s'étendra en

suite aux autres sites et CIS jusque fin 2019. Une autre évolution informatique majeure est par ailleurs attendue à partir du deuxième semestre 2019 avec le passage sous Microsoft Office 365. Grâce à un abonnement qui sera souscrit par l'établissement, le nouvel environnement permettra d'offrir un accès à certaines fonctionnalités adaptées aux usages des différents utilisateurs (CIS ou services du SDIS), comme l'augmentation des capacités de stockage de la messagerie électronique.

## Les sapeurs-pompiers de Beaugard expérimentent la vérification des points d'eau à vélo !

**A l'occasion de la semaine européenne de la mobilité, les sapeurs-pompiers de Rennes Beaugard se lancent dans la vérification des points d'eau à vélo électrique. Une pratique nouvelle en faveur de la protection de l'environnement.**



Sur le secteur de Rennes Beaugard, les personnels laissent désormais le véhicule au centre de secours et arpentent les rues à vélo électrique pour effectuer la

vérification des 1092 points d'eau que comptent les 6 communes de leur secteur d'intervention de 1<sup>er</sup> appel : la Chapelle-des-Fougeretz (est), Montgermont, Rennes Beaugard, Le Rheu (centre et est), Saint-Grégoire (nord et sud) et Vézin-le-Coquet (nord et sud).

Ecologique et plus rapide, le vélo permet aux sapeurs-pompiers d'allier le sport à cette mission : une manière d'entretenir leur forme physique, essentielle dans leur activité au quotidien.

Les sapeurs-pompiers à vélo électrique, c'est...

- ➔ Plus pratique pour les arrêts fréquents qu'occasionne la vérification des 1092 points d'eau sur les 6 communes concernées
- ➔ Plus rapide, notamment aux heures de pointe. Pas de difficulté de stationnement
- ➔ Plus écologique : pas d'émission de CO<sup>2</sup>
- ➔ Une manière de promouvoir la pratique sportive et de favoriser l'entretien physique des sapeurs-pompiers (600 kilomètres parcourus depuis son acquisition en avril dernier).

## STEF Transport Rennes s'engage en faveur de la sécurité aux côtés du SDIS

**Vendredi 5 octobre, Jean-Luc Chenut, Président du Conseil d'administration du SDIS d'Ille-et-Vilaine, et Pierre-Etienne BLONDEL, Directeur de STEF Transport Rennes ont signé une convention de partenariat qui va favoriser la formation de 5 employés de STEF, par ailleurs sapeurs-pompiers volontaires, et leur engagement sur intervention.**

Ces employés par ailleurs sapeurs-pompiers volontaires à Gévezé, Bourg-des-Comptes, Bréal-sous-Montfort, Guichen, Guignen ont désormais la possibilité de se rendre plus facilement disponibles pour se former ou même partir en intervention lorsque les conditions le permettent. Ils ont ainsi la possibilité de réaliser leur formation sur temps de travail (à hauteur de 30 jours au cours des trois premières



années pour les sapeurs-pompiers volontaires en cours de formation initiale, et de 5 jours par an pour ceux qui bénéficient de plus de trois ans d'ancienneté) et, pour deux d'entre eux qui exercent des fonctions compatibles, d'arriver plus tard sur leur lieu de travail pour le besoin d'une intervention.

# Passage en revue des médaille portées par les sapeurs-pompiers

Il existe 5 principales médailles officielles portées par les sapeurs-pompiers (par ordre de préséance) :

## La médaille de la défense nationale

(pour les anciens appelés, BSPP et BPPM). Elle comporte 3 échelons : Bronze, Argent, Or



## La médaille de la sécurité intérieure

Elle récompense un engagement opérationnel particulier pour la sécurité intérieure. Elle est décernée aux personnels relevant du Ministère de l'Intérieur, aux personnels civils et militaires, professionnels ou volontaires placés pour emploi sous l'autorité du ministère de l'intérieur, aux policiers municipaux, les bénévoles qui œuvrent dans des associations pour des missions relevant de la sécurité intérieure, toute personne, française ou étrangère, s'étant distinguée par une action relevant de la sécurité intérieure.



Elle comporte 3 échelons : Bronze, Argent et Or

## La médaille d'honneur pour acte de courage et de dévouement

Elle récompense un acte opérationnel particulier, et notamment toute personne qui, au péril de sa vie, se porte au secours d'une ou plusieurs personnes en danger de mort. Elle peut être attribuée collectivement à des unités d'intervention et de secours avec, pour les personnels en service au moment des faits récompensés, le droit au port d'une fourragère tricolore.



Elle comporte 5 échelons : Bronze, Argent (2nd et 1ère classe), Vermeil et Or.

## La médaille d'honneur des sapeurs-pompiers avec rosette pour services exceptionnels

Elle récompense la manière de servir et des faits particuliers dans l'engagement pour les services exceptionnels.

Elle est décernée à tout sapeur-pompier qui s'est particulièrement distingué dans l'exercice de ses fonctions. L'agent est proposé par son autorité hiérarchique au Ministre de l'Intérieur.



Elle comporte 3 échelons : Argent, Vermeil et Or

Seul l'échelon le plus élevé est porté.

## La médaille d'honneur des sapeurs-pompiers

Elle est attribuée selon des critères d'ancienneté et de mérite.



Elle comporte 4 échelons :

**Bronze (pour 10 ans de service), Argent (20 ans), Or (30 ans), et Grand Or (40 ans).**

En matière d'ancienneté, sont pris en compte pour l'attribution de la médaille d'ancienneté :

- les services accomplis en qualité de SPP, SPV, sapeur-pompier de Paris, marin-pompier de Marseille et militaire des formations militaires de la Sécurité Civile
- les services accomplis au titre du service national actif ou du service civique
- les services militaires accomplis sous les drapeaux en tant de guerre

Les congés de maternité et d'adoption sont considérés comme des services effectifs.

*Attention : les services accomplis simultanément ne sont pas pris en compte cumulativement.*

Elle est décernée sur proposition de l'autorité hiérarchique par le Préfet du département dans lequel les fonctions sont exercées. Elle ne peut être décernée plus de 5 ans après la cessation définitive de fonction.

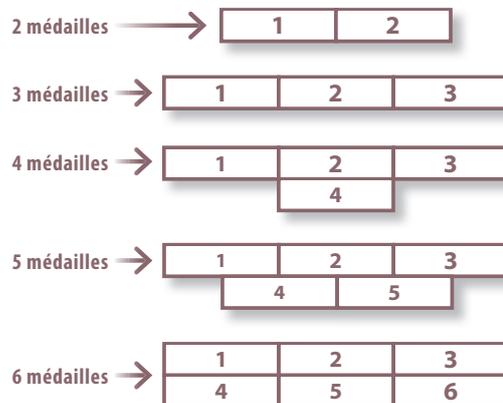
Seul l'échelon le plus élevé est porté.

### Important

Le SDIS, les services préfectoraux ou les services du ministère (selon la nature de la médaille) s'assurent de l'absence de toute condamnation figurant sur l'extrait de casier judiciaire N°2 et surtout de sanction disciplinaire non effacée.

## Comment porter les médailles sur la tenue ?

Les médailles et barrettes se portent sur le côté gauche de la poitrine (au-dessus de la poche). Lorsqu'un sapeur-pompier en possède plusieurs, il doit respecter l'ordre de préséance. Chez les sapeurs-pompiers, les médailles associatives (les médailles fédérales par exemple) peuvent être portées sur la tenue à la suite des médailles officielles.



Pour plus d'infos, se référer à la note de service 2015-029 et aux fiches techniques relatives au port des décorations : sur l'intranet rubrique Vie des Services / Groupement des services techniques / Référentiels et fiches techniques.

## Les véhicules de la chaîne logistique invitent les breilliens à adopter un comportement citoyen

Vous connaissez certainement déjà la dernière campagne de communication lancée par le SDIS afin d'encourager les comportements citoyens ? Vous aurez à présent l'occasion de voir circuler ces messages. En effet, les véhicules de la chaîne logistique s'habillent aux couleurs de cette campagne.

4 véhicules reprennent ainsi les 4 leçons de citoyenneté qui sont proposées à la population afin de s'informer sur les bonnes pratiques de prévention incendie, se former aux gestes de premiers secours, se former dès le collège à la prévention et aux gestes de sécurité, voire de s'engager pour porter secours aux autres en devenant sapeur-pompier



volontaire. Ces messages viennent compléter la communication déjà mise en place au travers d'affiches, de flyers, d'encarts proposés pour les calendriers, de spots vidéo. Une manière d'afficher la volonté du SDIS de faire des citoyens le premier acteur de la sécurité.



## Ils prennent de nouvelles fonctions...



**Cyrille Bassard**

Groupement des services techniques

Logisticien



**Sylvain Labbe**

Groupement des services techniques

Logisticien



**Cyrille Malle**

Groupement des services techniques

Magasinier



**Emmanuel Chevillard**

Chef de section parc roulant

Chef du bureau maintenance  
Groupement des services techniques



**Angélique Loisel-Bezier**

Direction des territoires et de la logistique

Assistante  
Groupement Prévision-Opération



**Grégory Vraux**

Mission des systèmes d'information  
et de télécommunication

Technicien référent /  
centre de services



**Adjutant Christelle Crost**

Groupement formation-sports

Adjoint au chef de service  
Equipes spécialisées



**Adjutant Patrig LeBreton**

Adjoint au chef de service Equipes spécialisées

Chef de salle CTA-CODIS



**Lieutenant 1<sup>ère</sup> classe  
Antoine Malaunais**  
Groupement Prévision-Opération

Adjoint au chef de service  
Prévision-Opération  
Groupement Est



**Lieutenant 1<sup>ère</sup> classe  
Stéphane Grasset**  
Adjoint au chef du CIS Redon

Chef du CIS Redon



**Lieutenant 1<sup>ère</sup> classe  
Sylvain Petit**  
CIS Fougères

Préventionniste  
Groupement Prévention



**Lieutenant 1<sup>ère</sup> classe  
Samuel Vaudelet**  
CIS Rennes Beauregard

Groupement Prévision-Opération



**Lieutenant 1<sup>ère</sup> classe  
Yohann Perrot**  
CTA-CODIS

CIS Rennes Saint-Georges  
Bureau planning



**Lieutenant 2<sup>ème</sup> classe  
Christophe Marsal**  
CTA-CODIS

CIS Rennes Beauregard  
Bureau formation



**Lieutenant 2<sup>ème</sup> classe  
Vincent Hamon**  
(BSPP)

Adjoint au chef du CIS  
Redon



**Lieutenant 2<sup>ème</sup> classe  
Jacques Bellebeau**  
(BSPP)

Adjoint au chef du CIS  
Fougères



**Capitaine  
Maximilien Leboulanger**  
CTA-CODIS

Adjoint au chef du CIS  
Rennes Saint-Georges



**Capitaine  
Erik Royer**  
CIS Rennes Saint-Georges

Adjoint au chef du CTA-CODIS



**Capitaine  
Martin Boutier**  
Direction des opérations

Chef de centre  
CIS Fougères



**Capitaine  
Samuel Guillaume**  
CIS Fougères

Chef du service méthodes opérationnelles  
et retour d'expérience  
Direction des opérations



**Commandant  
Arnaud Guitton**  
CTA-CODIS

Adjoint au chef de Groupement  
formation-sports



**Commandant  
Sébastien Lacoste**  
Groupement formation-sports

Chef du CTA-CODIS



# Bienvenue à Martigné-Ferchaud

Direction Martigné-Ferchaud, un centre de secours implanté en milieu rural qui réalise 225 interventions par an. Ici, 5 femmes et 11 hommes s'impliquent pour assurer la distribution des secours sur le secteur. Ils nous ont ouvert leurs portes de leur CIS à l'esprit familial et convivial. Rencontre.



## Adjudant Nicolas Olier, chef de centre

Recruté comme sapeur-pompier volontaire il y a 12 ans au sein du CIS de Martigné-Ferchaud, Nicolas Olier y a évolué en tant que sergent, puis adjudant en 2017. A l'âge de 29 ans, il a pris officiellement le commandement du centre le 24 octobre dernier.

après-midi. La manœuvre mensuelle qui a lieu le 1<sup>er</sup> dimanche du mois est l'occasion de travailler de manière conjointe avec les personnels du CIS et de réaliser des séances de sport collectives afin de renforcer la cohésion.



## Effectif

16 sapeurs-pompiers volontaires dont 5 femmes. Parmi cet effectif, on compte 1 officier, 4 sous-officiers, 10 caporaux et hommes du rang. Seul sur son bassin de risque courant, le CIS bénéficie de peu de conventions favorisant la disponibilité. Le centre ne compte malheureusement aucun employé communal parmi son effectif ; une seule convention de disponibilité avec l'EPHAD situé sur la commune offre à un sapeur-pompier volontaire la possibilité de se rendre disponible pour partir en intervention et se former sur temps de travail. Les personnels font donc du recrutement leur cheval de bataille et saisissent toutes les opportunités pour communiquer et augmenter les effectifs disponibles en période diurne.

## Fonctionnement

L'organisation opérationnelle du centre repose sur des gardes assurées par 3 équipes. La prise d'astreinte a lieu chaque vendredi à 19h. Une manœuvre de bordée est organisée le samedi

## Population défendue

Le centre d'incendie et de secours de Martigné-Ferchaud couvre en 1<sup>er</sup> appel les communes de Chelun, Eancé, Forges-la-Forêt et Martigné-Ferchaud, soit une population d'environ 4 000 habitants.

Il défend un secteur essentiellement rural. Les risques courants recensés concernent principalement le secours à personne et les opérations diverses, interventions caractéristiques d'une population éparsée en milieu rural. A noter la présence d'un trafic routier relativement dense, notamment lié à la proximité de l'axe routier Rennes-Angers.

## Moyens matériels

1 FPT - 1 VTU - 1 VSAV - 1 VLF - 1 BRSL

A noter qu'une acquisition d'un CCRM est prévue au plan pluriannuel d'équipement et devrait être affecté au cours de l'année prochaine.

**225**  
interventions en 2017



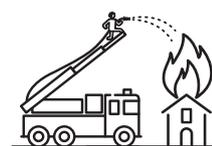
**170**  
secours  
à personnes  
(soit 7.5%)



**32**  
secours  
routiers  
(soit 14%)



**6**  
opérations  
diverses  
(soit 3%)



**17**  
incendies  
(soit 7.5%)

## Dans les locaux avec les personnels d'astreinte

**Sapeur 1<sup>ère</sup> classe Sabrina Orain, 25 ans,**  
SPV à Martigné-Ferchaud depuis 2 ans



*« La présence féminine peut-être rassurante pour la victime à qui nous portons secours... »*

« Je suis arrivée à Martigné-Ferchaud il y a deux ans, mais je bénéficie d'une plus longue expérience puisque j'ai découvert l'activité en tant que jeune sapeur-pompier. C'est mon frère, lui-même JSP, qui m'a transmis cette passion. J'ai ensuite eu l'occasion de faire mes premiers pas en tant que volontaire à Châteaubriand il y a 9 ans. Il s'agissait d'un centre mixte où l'activité était importante et diversifiée. Cela m'a permis d'acquérir une expérience plus grande. Après un passage à Retiers, je me suis installée à Martigné-Ferchaud. Je suis responsable de l'habillement au sein du CIS, référente JSP (j'ai le diplôme de formatrice), et trésorière de l'amicale. J'ai plaisir à évoluer au sein d'une équipe jeune et dynamique. Notre CIS peut se féliciter d'avoir un fort taux de féminisation. Avec 4 autres de mes collègues, nous constituons près d'un tiers de l'effectif ! Au sein du centre, cela représente une réelle plus-value. La présence féminine peut être rassurante pour la victime à qui nous portons secours. Elle peut également apaiser certaines tensions et favoriser le dialogue. Le gabarit peut même être un atout dans certains cas. A l'inverse, la

présence masculine peut permettre de calmer certaines situations. C'est une vraie complémentarité que nous veillons à mettre à profit. J'espère pouvoir continuer à progresser à l'avenir. Je me suis spécialisée en tant que conducteur fourgon et j'aimerais un jour gagner davantage en responsabilité pour devenir, pourquoi pas, chef d'agrès une équipe ».

*« En se soutenant les uns les autres, nous arrivons à aller plus loin et à développer nos capacités... »*

« Je suis entré comme SPV à 19 ans. Cela fait de moi le plus jeune de l'équipe. Mon statut d'étudiant me permet de bénéficier de temps libre en journée pour le centre de secours. J'étudie le management du sport ; j'ai donc accepté d'être responsable du sport au sein du CIS ! J'organise les séances d'entraînement qui sont intégrées à chacune des manœuvres. Nous alternons entre la pratique de sports de loisirs collectifs sous une forme ludique (basket, balle au prisonnier, beach-volley ou hand en salle) précédée d'échauffements articulaires, et de séances axées sur le cardio. Je propose de la course à pied ou des exercices sur un parcours adapté aux gestes et efforts pratiqués sur le terrain : le port de tuyaux ou de mannequins, des montées et descentes de la tour d'exercice... Nous travaillons ainsi notre endurance, la force, et la cohésion d'équipe car nous le réalisons en binôme. En se soutenant les uns les autres, nous arrivons à aller plus loin et à développer nos capacités. Je m'implique également dans la formation. J'ai passé le FOR1 l'an dernier et je prépare les nouvelles recrues qui vont en formation en leur proposant un accompagnement. J'ai suivi au départ les pas de mon père qui compte 25 ans d'ancienneté au sein du CIS et de mon frère, et je m'épanouis aujourd'hui dans cette activité de SPV. J'ai la chance de réaliser des interventions diversifiées, parfois improbables, et certaines plus heureuses : j'ai eu la joie de participer à un accouchement ».

**Sapeur 1<sup>ère</sup> classe Fabien Lemoine,**  
21 ans SPV depuis 2 ans



*« Il faut savoir prendre la distance nécessaire pour rester professionnel dans notre approche de la situation... »*

« En ce qui me concerne, le volontariat est une histoire de famille. Mon père est SPV à Martigné-Ferchaud depuis 43 ans. Il a occupé la fonction de chef de centre et a quitté cette fonction il y a 4 ans. Je fréquentais donc régulièrement le centre de secours en étant plus jeune, même si je n'étais pas spécialement décidé au départ à entrer SPV. J'étais régulièrement sollicité pour venir renforcer l'effectif, et j'ai fini par accepter. J'apprécie la cohésion du groupe que nous avons au sein de l'équipe, et le fait de pouvoir être utile et apporter une aide aux personnes en allant porter secours et en les aidant à protéger leurs biens. Dans une petite commune comme Martigné-Ferchaud, le plus compliqué, c'est que l'on connaît bien souvent les personnes qui nous sollicitent. D'autant plus que je suis moi-même originaire d'ici. Il faut savoir prendre la distance nécessaire pour rester professionnel dans notre approche de la situation. Au sein du centre, je suis responsable de la pharmacie. Je réalise les commandes de consommables, et effectue les demandes de renouvellement de matériels usagés. Je m'implique par ailleurs dans la formation.

Je suis chef d'agrès tout engin, titulaire du FDF 2 et du COD4, et je propose un accompagnement aux jeunes recrues sur la partie incendie de manière à les préparer avant qu'ils se rendent en stage ».

**Adjudant Nicolas Tessier, 34 ans,**  
SPV depuis 14 ans





SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE

2 rue du Moulin de Joué  
35701 Rennes Cedex 7  
☎ 02 99 87 65 43

Suivez-nous sur : SDIS35officiel  
[www.sapeurs-pompiers35.fr](http://www.sapeurs-pompiers35.fr)

